

LA LETTRE DU 18 JUIN

Le combat de l'avenir
Numéro 105 - avril 2008

Siège social : 22, rue Brézin, 75014 Paris • Rédaction : 18, rue Fouquet, 77920 Samois-sur-Seine - Tél. 06 81 24 15 95 • Directeur de publication : Alain Rohou.
Tous les manuscrits reçus et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les articles doivent nous parvenir dans la première semaine du mois, ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Prix au numéro : 2,30 €, Abonnement 1 an : 23 €, Jeunes et étudiants : 12 € • N° commission paritaire : 036 G 80438 • Imprimerie spéciale 18 Juin

RETROUVEZ LA TOTALITÉ DES ARTICLES SUR :
<http://www.academie-gaullisme.fr/>

COURRIEL : acadgaul@free.fr

Ce journal reçu via internet fait 25 pages

LÂCHETÉ

par Jacques DAUER

IL paraît qu'il ne faut pas employer ce mot. Pourtant à propos de Jean-François Copé, il me semble très approprié. Cet homme a organisé sa présidence de groupe de manière à ce que les députés ne puissent se faire entendre selon son bon vouloir. Il a nommé des sbires, anciens de l'ÉNA pour la plupart, de façon que les députés qui désirent soit prendre la parole, soit déposer des projets de lois, ne le puissent après qu'ils aient été lus par ses collaborateurs (!) et que lui-même ait donné son feu vert. On ne peut s'occuper de tout le mandat, la présidence de groupe, avocat d'affaires, etc. En ce qui concerne les OGM les entreprises intéressées ont pu, grâce à Copé, intervenir au cours de la séance et rejeter ce qui ne leur plaisait pas. Brave Copé... Il n'est pas près de retrouver un poste de ministre.

La flamme est passée par Paris sous bonne garde. Quelle garde, mais les flics chinois, voyons. Les flics français était aux ordres. Ils auraient pu éviter d'intervenir contre les drapeaux tibétains. Mais ils le firent et avec violence. Cela promet pour l'avenir.

Suite page 2

LÂCHETÉ ET SOUTIEN

par Georges AIMÉ

NOS députés classés à droite se sont tous, un jour où l'autre, réclamé du gaullisme ; il en est même qui continuent à le faire ! Comment peuvent-ils cautionner la politique gouvernementale qui conduit à envoyer nos troupes en Afghanistan et à réintégrer l'OTAN ? Certes, il y a ici et là quelques généraux qui ont dû pousser à la roue, nostalgiques de commandements improbables ; il y a bien ici et là quelques élus atlantistes sincères qui n'ont pas digéré l'attitude du Général et de ses successeurs à l'égard des États-Unis d'Amérique mais ils sont relativement peu nombreux. La vérité est plus cruelle, la vérité est que la plupart sont des lâches, sans foi ni loi. Lâches de pas oser dire non à ce Gouvernement qui ramène la France cinquante ans en arrière, quand elle n'était que l'un de ces pays d'Europe supplétifs des États-Unis d'Amérique. Tous se réclament du pays des Lumières mais aucun n'a le courage de dire non ; ce ne sont même pas des petits soldats, le doigt sur la couture du pantalon – ils arrivent que ceux-là se révoltent -, ce sont des girouettes prêtes à se plier aux vents qui permettent de se maintenir au pouvoir coûte que coûte. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, sauver son poste quoi qu'il arrive, quoi qu'il faille penser, quel que soit le chapeau que l'on doive avaler. Accepter, se taire, faire passer ses intérêts avant ceux de la France, telle est leur devise. Et comme il vaut mieux avoir un parachute sous le siège que l'on occupe occasionnellement à l'Assemblée nationale on n'hésite pas à cumuler les mandats... une roue de secours peut servir ! Il en est même, petits ou grands roitelets locaux, qui

confondent intérêts personnels et intérêt national, accrochés à leur circonscription ou à leur mairie depuis des lustres comme si terres et manants leur appartenaient... Ne leur dites pas qu'il ne faut pas exercer plus de deux mandats à la suite et interdire le cumul car ils vous répondent prestement qu'il est stupide de se passer de compétences et d'hommes de qualité !

Quant à leur parler de la reconnaissance du vote blanc, quelle ineptie ! Imaginez que celui soit le premier, quel affront !

Vous l'avez compris, tous sont des génies, des exemples et des maîtres à penser indispensables au fonctionnement de la Nation. D'ailleurs ils devraient, dans les collectivités dont ils sont les premiers magistrats, décider que dans chaque cimetière il y aura désormais le carré des gens indispensables... je leur conseille de le prévoir aussi grand que leur ego !

Les 45,55 % d'abstentions au deuxième tour des municipales ne les émeuvent pas... pas plus que la ratification du traité de Lisbonne par le Congrès ! Ah ce peuple ingrat dont on se réclame quand on veut se faire élire et que l'on dissolvrait bien une fois élu !

Le courage est ce qui manque le plus à notre classe politique, aussi est-il grand temps de soutenir celui qui peut incarner la voie de l'espérance dans cette bipolarisation qui ne peut que nous laisser dans l'impasse dans laquelle nous sommes. Que l'on vienne pas me dire que c'est là une des conséquences de la V^e République, car tout le monde sait que celle-ci vaut autant par la forme que par le fond et que la première n'a pas effleuré la conscience des dirigeants qui se sont succédé à la tête de notre pays et que le

Suite page 2

Sommaire

Pages	
1, 2	Jacques DAUER
1, 2	Georges AIMÉ
3, 4	Nicolas MERLOT
3	Courrier des lecteurs
5	Pierre LOMBARD
5 à 8	Christine ALFARGE
9 à 25	Paul KLOBOUKOFF

LÂCHETÉ...(SUITE)

Les lycées manifestent. On peut estimer qu'en seconde, première, terminale, il ferait mieux de travailler... Ce qu'il réclame, alors que plus de 15 % d'entre eux sont analphabètes ou illettrés, c'est des professeurs, ils veulent qu'il ait 20 élèves par classe, au maximum. Allons jeunes gens, j'appartiens à une génération où l'on était 35 à 41 élèves, ceux qui voulaient travailler, le pouvaient ; il est vrai qu'on n'avait pas des pédagogues (!) mais de vrais professeurs et que l'UIMM n'existait heureusement pas. Il vrai aussi que le

troisième trimestre comptait triple. Il suffisait alors d'être dans les cinq premiers pour n'avoir aucun mal à passer dans la classe supérieure. Mais ce qui est plus grave, c'est que les syndicats d'enseignants (pour la plupart n'enseignant nullement) se servent de ces jeunes lycéens pour faire avancer leurs récriminations. Comme me le disait un professeur d'histoire en 1941, il y a vraiment des coups de pieds au cul qui se perdent. Cela reste toujours d'actualité. ■

LÂCHETÉ ET SOUTIEN...(SUITE)

second a été passablement dénaturé (cohabitation, quinquennat, suppression de la conscription, non au référendum, etc.). Il apparaît aujourd'hui devant l'état de déliquescence de notre classe politique que seul un Nicolas Dupont-Aignan puisse être, pour les derniers vrais gaullistes, le seul à être en

mesure de relever le déficit de 2012. Quoi que l'on puisse dire, quoi que l'on puisse penser, il est le seul à avoir eu le courage de dire NON au Gouvernement lors de la dernière motion de censure déposée par une gauche qui ne sait plus très bien où elle habite. ■

COURRIER DES LECTEURS**Chers amis Gaullistes,**

La question m'apparaît désormais tranchée quant aux rapports entre les Gaullistes et l'actuel pouvoir.

La réintégration par la France de l'OTAN, et sous prétexte de surcroît, de faire avancer la défense européenne intégrée est, sans équivoque, une position radicalement antigaulliste. Tout le monde a le droit de soutenir que nul ne peut savoir ce que de Gaulle aurait fait en 2008, ce n'est pas être présomptueux que soutenir qu'il n'aurait certainement jamais préconisé et réalisé d'un même mouvement le retour de la France au commandement intégré de l'OTAN et la résurrection de la CED.

S'il est une certitude quant à la pensée du Général c'est bien la suivante :

**LA DEFENSE EST NATIONALE
OU N'EST PAS.**

Sans vouloir réveiller des querelles inutiles, il est certain que la Gauche au pouvoir n'aurait certainement jamais rejoint le commandement intégré de l'OTAN. Les Gaullistes qui croient encore aujourd'hui qu'il valait mieux à tout prendre Sarko que Ségolène peuvent encore se reprendre. Cela suffira à renverser la majorité et personne ne pourra rien leur reprocher. Il est encore temps, mais c'est la dernière fois.

Etienne Tarride.

Chers Compagnons,

Non seulement j'approuve totalement les propos de notre ami Étienne mais je préco-

nise que le Collectif des gaullistes de gauche apporte publiquement son appui à la motion de censure déposée à l'Assemblée nationale par les députés Socialistes, Verts et Communistes dont le texte, dû en grande partie à Fabius, me paraît excellent et digne d'être approuvé par des Gaullistes dignes de ce nom. Nous devons rester fidèles aux principes d'indépendance nationale qui furent toujours ceux du Général de Gaulle et qui sont depuis près de cinquante ans la base même de la diplomatie de la France. Sarko, sans consulter quiconque et surtout pas le peuple, est en train de rompre brutalement avec cette tradition et de réduire notre pays au rôle peu glorieux de caniche préféré de George Bush et nos soldats en supplétifs des troupes américaines. Cela est inadmissible! Amitiés.

Gilles Bachelier.

Chers amis,

Avant les élections présidentielles, je l'avais qualifié de « manipulateur ». Beaucoup ont cru à un renouveau et grande est aujourd'hui leur déception. Nous assistons à la décomposition de notre société, au triomphe des intrigues, de l'individualisme et de l'imposture.

La France est en état de désespérance. Les institutions de la V^e République sont bafouées et le crédit de la France dans le monde disparaît. Asservissement aussi à l'Amérique par un retour à l'OTAN et l'envoi INUTILE d'un contingent en Afghanistan.

En conscience, aucun GAULLISTE, ne peut encore accorder la moindre confiance au locataire de l'Élysée.

Roger Crampe.

Cher ami,

Quand je parle autour de moi je dois bien constater que j'agace : de l'Irak à l'Afghanistan en passant par les menaces sur l'Iran et l'extermination à petit feu des habitants de Gaza, de Bruxelles à Lisbonne, de l'OTAN au drapeau européen, de l'annihilation des armées à la décentralisation et à la mise en place du toutanglo-américain sans oublier les radars et autres caméras de surveillance pour la sécurité et contre le « terrorisme », cela n'intéresse personne !

Quant au rapport des cinq officiers généraux sur l'emploi du nucléaire et aux méfaits de l'uranium appauvri sans omettre l'indépendance du Kosovo, tout le monde ou presque s'en fout.

Dans le Sud, je suis à 20 km de la frontière espagnole et j'assiste sept jours sur sept au passage de la colonne ininterrompue des voitures du Gers et de la Haute-Garonne vers le *super mercado* voisin : vous avez dit solidaires des commerçants et producteurs locaux ?

Nous étions 1.000 à Versailles sur 66 millions.

Alors après avoir pris un upercut, l'homme sonné essaie de récupérer. Voilà pourquoi votre ami est muet.

Avec mon fidèle souvenir.

C.G

PÉTITION NATIONALE POUR TRANSFORMER L'AVENIR DU RÉSIDENT DE L'ÉLYSÉE-PALACE

par Nicolas MERLOT

*Le Peuple doit défendre ses lois comme ses remparts. Héraclite.
Dans le champ de l'Erreur se moissonne la Mort. Eschyle.*

AVEZ-VOUS déjà entendu parler de l'évêque d'Urgel ? Proclame-t-il devoir être heureux sous la chasuble pour porter dignement la mitre ? Va-t-il dans le désert prêcher à tort et à travers ? Visite-t-il *Disneyland* avec sa poule le lendemain d'avoir baisé la main du saint Père lors d'une visite *ad limina* ? Lorsqu'il bénit les troupeaux de moutons dans les alpages pyrénéens, insulte-t-il (en catalan) les bergers libres-penseurs qui ne le saluent point ? Fait-il enjoindre par son vicaire général aux curés de ses paroisses d'enseigner le catéchisme en anglais afin que ses ouailles soient plus performantes dans la pénombre des confessionnaux ? Contraint-il des chanoines serviles à valider des mandements contraires à la volonté de son peuple et au droit canonique ? Se mêle-t-il de donner des ordres aux alcades de son diocèse par-dessus l'ordre judiciaire du Royaume d'Espagne ?

Non, vous n'avez rien entendu de tel ? Moi non plus, et j'ignore tout de Monseigneur d'Urgel, qui est sans doute un brave homme d'évêque, soucieux de ralentir la fuite lente des fidèles, d'empêcher la foi de s'éteindre, et trop heureux d'ordonner deux séminaristes par an.

Monseigneur est donc sans doute à la fois curieux et vaguement inquiet de rencontrer son collègue, co-prince des vallées andorranes, Son Altitude le Perturbant de la République Française.

Digne successeur de Gaston Phoebus, comte de Foix et de Canard, le co-prince du Nord va de femme en femme, de fête en fête, de voyage en voyage et de discours en discours, étalant le faste clinquant d'un féodal propriétaire de son fief. Il ne lui manque que

de composer des chansons, mais d'autres s'en chargent pour lui. Il ne lui manque que des projets politiques, mais Gaston n'en avait pas non plus. Si, pourtant : Gaston, pour rester maître chez lui, voulait rendre son domaine le plus possible indépendant. L'Ipsissime, lui, vient d'obtenir d'un parlement à sa botte l'abolition de la République et la vassalisation de la France. Du jamais vu depuis le honteux traité de Troyes par lequel, en 1422, le Royaume de France faillit passer sous mainmise étrangère. Il est vrai, cependant, qu'il fait son boulot. Pas son métier de Président, sa campagne électorale n'a pas été financée pour ça, mais son boulot de mini-traitant micro-trottant, d'agent de la finance internationale, chargé de faire du passé table rase, de soumettre un peuple rétif et de mettre fin à des siècles d'Histoire. D'agir, en somme, afin que la prochaine agression décidée par les pays qui sont les bras armés de la finance ne se heurte plus à aucune opposition.

Les ornements sacerdotaux ne s'accordent guère aux paillettes du rastaquouère. M^{gr} d'Urgel et le Vibrion Colérique forment donc une paire mal assortie, mais fort heureusement pas un couple, de sorte que la doctrine catholique ne leur interdit pas de se séparer. Cependant, si un évêque a vocation à la vie solitaire, on n'imagine point un président esseulé. À qui donc le réassocier ? Quelle autre principauté pourrait-il co-principiter ?

Heureusement, encore une fois (vraiment, la Providence veille), une autre principauté est disponible, celle de Monaco, qui jusqu'à présent n'a qu'un seul prince, ce qui avouons-le est un peu peu pour un territoire grand comme trois fois le jardin de l'Élysée. Le prince régnant

PÉTITION NATIONALE POUR TRANSFORMER L'AVENIR DU RÉSIDENT DE L'ÉLYSÉE-PALACE...(SUITE)

pourrait faire un peu de place, voire partir (avec la caisse) faire la paire avec le co-prince ecclésiastique d'Andorre, et laisser régner seul le Pétulant de la Chose Publique.

Tout le monde gagnerait à un si raisonnable échange : l'évêque un compère mieux seyant, le prince un terrain plus étendu pour les projets immobiliers, et le Turbulent de la Place Publique un théâtre à sa mesure. N'a-t-il pas ressuscité la royale coutume d'épouser une fortune italienne ? Le casino de Monte-Carlo serait une source d'inspiration sans cesse renouvelée pour le Permanent du Spectacle, qui se ferait introniser en grande pompe, debout sur le bouclier fiscal porté par un exilé bruxellois, un banquier londonien, un courtier de bourse nouillorquais et un ministre-président teuton. Ouvrant la marche, le Barroseur barrissant de Cancanie brandirait l'arroiseur à chômage et le Grand Tricheur d'Euroland manierait la masse à massacrer l'industrie. Le Proconsul de Saxe exhiberait ses dents blanches jusqu'aux gencives. Les ralliés et les lèche-culs suivraient en rampant comme des loches. Les cocus politiques de France et de Navarre formeraient une immense haie d'honneur, tandis qu'une otanesque escadrille de bombardiers survolerait le cortège. Quelques esclaves chinois et quelques menus spéculateurs enchaînés égaieraient le défilé de leur larmoyante présence. Les gardes rabroueraient le peuple. Ce serait très beau.

La suite ne le serait pas moins. Le tribut attribué au Trépidant triplerait. La pompe à phynances

transatlantique quadruplerait sa puissance, débitant au passage dans de nombreux petits tuyaux judicieusement branchés sur la conduite forcée principale. Appliquant les recettes de l'extraordinaire imprésario des Grimaud, d'un talent très supérieur à celui des Windsor qui peine depuis longtemps à l'imiter, le *staff* de pub princier pourrait refaire le coup de la voiture infernale et de la princesse mourant dans la fleur de l'âge. Devenu veuf, portant le cœur en écharpe, le Farfouillant de la Foire Publique apitoierait les âmes, et, tandis que les derniers deniers seraient dilapidés, que les ultimes lambeaux de l'industrie française seraient bradés dans la gigantesque fête foraine mondialisée, pour compenser la casse les caisses de l'État seraient renflouées par la vente de la Tour Eiffel. Soigneusement transportée dans des caisses numérotées, elle serait remontée à Las Vegas. Ainsi serait à jamais pérennisé le rayonnement de la France sur la plus grande puissance mondiale.

Assagi par l'âge, le grave prince de la minuscule principauté de France porterait désormais dignement le frac lors de ses visites annuelles à Bruxelles, pour baiser l'anneau du *President of the European Union*. Les frasques, le fric, le fric-frac et le frac. L'Europe est notre avenir.

NICOLAS PREMIER DOIT DEVENIR
PRINCE DE MONACO !

Pour que ce rêve se réalise, signez et faites signer la grande pétition nationale ! ■

Académie du Gaullisme
22, rue Brézin,
75014 Paris

BULLETIN D'ADHÉSION 2008

à retourner à Jacques Dauer
18, rue Fouquet - 77920 Samois-sur-Seine
acadgaul@free.fr

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Date de naissance _____

Cotisation + de 25 ans : 12 € • - de 25 ans : 4 €

Couple : 16 € • Membre bienfaiteur : à partir de 75 €

Établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme

18 Juin
22, rue Brézin,
75014 Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT 2008

à retourner à Jacques Dauer
18, rue Fouquet - 77920 Samois-sur-Seine
acadgaul@free.fr

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____

Abonnement annuel au 18 Juin

(11 numéros) + de 25 ans : 23 € • - de 25 ans : 12 €

Établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme

Adhésion et abonnement simultanés : établir un seul chèque.

DE LA PENSÉE CORRECTE AU TOTALITARISME

par Pierre LOMBARD

UNE des principales caractéristiques des états reconnus comme « totalitaires » est l'insécurité juridique entretenue par l'ensemble des pouvoirs, qui permet de trouver une incrimination contre n'importe quel citoyen à n'importe quel moment.

La France du politiquement correct avance de plus en plus vite sur ce chemin dangereux.

Déjà, depuis de nombreuses années, aucune entreprise ne peut être à la fois en vie et en règle, tant les obligations qu'elle est censée respecter sont étouffantes. Désormais, ce sont les citoyens qui se trouvent exposés à l'arbitraire des pouvoirs, surtout lorsque le médiatique, le politique, et le judiciaire se liguent pour trouver une qualification délictuelle, voire criminelle, à des actes, et très souvent à de simples mots, qui n'auraient suscité qu'un haussement d'épaule avant que le terrorisme de la bien-pensance n'installe ses réseaux de surveillance.

À l'inverse, les mêmes bien-pensants justifient aujourd'hui - ou s'abstiennent de critiquer - des actes qui auraient entraîné naguère des sanctions indiscutées.

Pour faire bonne figure, on n'attaque que des cibles décrétées « méchantes », et on absout les « gentils », mais sur quels critères constitutionnels se base-t-on pour décider, par exemple, que les supporters du PSG ou M. Le Pen sont « méchants », donc doivent être sanctionnés pour tout mot déplaisant, alors qu'ils ne font pas grand mal à personne, et que tel ou tel militant pastèque (vert à l'extérieur, rouge à l'intérieur) est « gentil », donc peut commettre impunément des actions violentes qui coûtent des fortunes à la collectivité ?

Il est normal que la presse, et les hommes politiques, soient indignés par certains propos, et le fassent savoir. Mais lorsque ces gens là trouvent un magistrat pour qualifier d' « incitation à la haine raciale » une banderole débile, lorsqu'ils mobilisent des dizaines de policiers pour trouver des « coupables », et qu'on va sans doute organiser un grand procès, (qu'on ne vienne plus nous bassiner avec un manque de moyens de la justice, si c'est à ça qu'ils servent) il faut commencer à se demander dans quel régime on vit. Certainement plus au pays de Voltaire !

Si ces gens là pensent que le citoyen moyen serait tellement stupide qu'il ne saurait pas accorder à des mots l'importance qu'ils méritent, et qu'il faille l'en protéger, ils insultent la démocratie.

S'ils pensent qu'il faut interdire toute expression déviante, le totalitarisme n'est pas loin, et les professions d'humoriste ou de chansonnier mèneront vite en prison.

Si c'est seulement pour détourner l'attention du peuple et masquer des problèmes plus graves, on doit s'étonner de la collusion des pouvoirs (encore une caractéristique du totalitarisme).

Pour ma part, je n'ai pas envie de vivre dans un pays où quiconque, même M. Dieudonné que j'exècre, ne pourra plus raconter une histoire belge, corse, juive, ou de pédé, sans se retrouver au tribunal. ■

Compte rendu du dîner-debat du 28 février 2008 en présence de M. Pierre MAILLARD, ambassadeur de France, ancien conseiller diplomatique du Général de Gaulle

LES GRANDS PRINCIPES D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE

par Christine ALFARGE

AUJOURD'HUI, l'Académie du Gaullisme rend un vibrant hommage M. Pierre Maillard, ambassadeur de France, ancien conseiller diplomatique du Général de Gaulle. Nous lui sommes gré de sa présence parmi nous car il représente un témoignage capital de ce que fut la politique étrangère de la France à l'époque du dernier héros de notre Histoire.

Fidèle à l'ambition du Général de Gaulle de voir rayonner la France dans le monde tant sur le plan diplomatique que sur le plan culturel, M. l'ambassadeur Maillard souhaite évoquer les principes généraux de la diplomatie qui selon lui, sont oubliés actuellement et sembleraient déterminer les prises de position à venir et si possible dans un avenir proche de la diplomatie française et sur quelle base ces prises de position doivent se fixer.

Auparavant, il énumère ce qu'il appelle les perversions conceptuelles dans lesquelles nous sommes plongées concernant un certain nombre de problèmes graves. Les perversions conceptuelles, c'est-à-dire la manière dont sont posés les problèmes de façon générale pas seulement pour la diplomatie française mais pour les autres aussi, donc les concepts qui inspirent les prises de position des uns et des autres et des responsables d'Etat.

La dégénérescence du concept de Nation

Il y a globalement de nos jours une dévalorisation volontaire, une dégénérescence relative du concept de nation qui est elle-même le fruit de la mondialisation et de la primauté acquise par le facteur économique, par le

Suite page 6

LES GRANDS PRINCIPES D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE... SUITE

facteur politique dans la vie du monde et dans la conception des particuliers, d'où résulte une atténuation de frontière, la notion de frontière n'est plus bien venue, on la considère comme ringarde et on a tendance à faire de même de la notion de souveraineté. Tous ceci sont des concepts qui tendent à être oubliés aujourd'hui dans une perspective post-nationale.

La notion de solidarité

Il existe une sorte de dévalorisation de solidarité, les nations sont plus ou moins solidaires les unes des autres, il ne faut pas s'en étonner car on assiste à une perversion de cette notion de solidarité qui tente à devenir une source de sujétion, c'est-à-dire non pas de solidarité réellement voulue et consentie mais de sujétion. De quoi est fabriquée aujourd'hui la solidarité, par quelle manifestation politique se traduit-elle ? Essentiellement le multilatéralisme, ce que fabriquent les agences innombrables de l'ONU qui touchent à toute sorte de problèmes et établissent pour les sujets importants, sociaux, humanitaires, environnementaux, de bonnes solidarités qui correspondent au lien des Nations entre elles et ce que les Nations peuvent souhaiter de faire en commun. Une autre manière dont se situe ce déficit de solidarité, ce sont des notions nouvelles de groupement de la communauté internationale, on dirait que l'on ne peut plus agir si ce n'est par rapport à la communauté internationale dont on définit très mal la nature qui tend à se substituer comme motivation de telle ou telle prise de position des nations individuelles. Mais qu'est-ce que la communauté internationale ? Jamais la Chine ni le Proche-Orient ni la Russie naturellement n'y sont inclus, c'est en fait la communauté atlantique. Il y a une dérivation de cette notion de solidarité qui est devenue une sujétion et le bon côté de la solidarité disparaît à côté du mauvais côté lié à la sujétion.

L'esprit de croisade

Il est fondé sur un certain nombre de principes idéologiques, par exemple ce que Pierre Maillard appelle le droit de l'hommisme, il explique que l'on ne parle plus que de faire des choses en fonction des droits de l'homme, « *j'ai beaucoup de respect pour les droits de l'homme, mais ça ne peut pas être une incitation permanente et ça ne peut pas être surtout l'objet d'une croisade étant donné que les droits de l'homme sont sans doute une conception très respectable qui se réfère à notre civilisation, à notre passé mais nullement à un pays comme la Chine ou dans une certaine mesure à la Russie et aussi dans d'autres régions du monde comme l'Afrique. Les droits de l'homme*

c'est vraiment une vision de la vie sociale et des droits de l'individu qui est extrêmement caractéristique d'une histoire, d'une civilisation spécifique, la notre dont on fait un usage d'autant plus pénible et excessif qu'il prend la forme d'une croisade ».

La qualification des États prend maintenant des aspects moraux, pourquoi parle-t-on d'États-voyous ? Il n'y a pas d'États-voyous, chaque État poursuit ses objectifs. Cette pseudo moralisation de la vie internationale est surprenante et surtout masque une profonde hypocrisie en réalité, de même que la diplomatie que l'on appelle la diplomatie compassionnelle c'est-à-dire que l'on regrette des choses qui n'ont rien à voir avec l'état d'esprit d'aujourd'hui et cela paraît justifier des prises de position tout à fait hors de propos sur tel ou tel problème notamment la colonisation.

La justification de la force, que l'on met curieusement en parallèle avec cette notion de moralisation évoquée précédemment, c'est-à-dire faussement moralisatrice, en même temps on ne cesse de proclamer que finalement c'est la force qui doit trancher et que la force justifie même des notions qui paraissaient totalement aberrantes autrefois, c'est-à-dire la guerre préventive qui a été proclamée comme une chose souhaitable. La force n'est pas en soi une motivation acceptable bien qu'aujourd'hui elle soit très en vogue, mais en plus quand elle prend la forme d'une guerre préventive en fait d'une agression caractérisée non seulement justifiée mais préventive, c'est très grave. Les préoccupations moralisatrices des droits de l'homme justifient maintenant une autre notion non moins grave, c'est-à-dire une ingérence qui est la négation de la souveraineté et le droit des peuples à exister par eux-mêmes car elle devient maintenant une chose plus ou moins admise pratiquée par de nombreux états mais aussi par des ONG en intervenant notamment dans des pays sous des prétextes humanitaires ou autres.

La question du droit des minorités

Autrefois on l'admettait à bon droit, maintenant ce droit des minorités est devenu un droit de *cessession*, on vient d'en avoir une belle illustration dans l'affaire du Kosovo où le droit des minorités est devenu un droit de *cessession* et chacun sait ou peut prévoir les conséquences qui peuvent en résulter dans l'avenir non seulement dans les Balkans mais ailleurs au profit d'autres minorités qui pourraient elles aussi revendiquer un bouleversement des frontières au nom de ce principe et ceci doit être souligné aussi comme une déviation.

LES GRANDS PRINCIPES D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE...SUITE**Maintenant,
quelle politique étrangère pour la France ?**

En premier lieu, il convient de définir les principes qui devraient inspirer notre activité diplomatique en général et donc nos actions à l'égard du monde moderne. Un monde moderne qui a connu des bouleversements considérables qui ne remettent pas en cause les principes fondamentaux comme ceux que nous a légués le Général de Gaulle et qui constituent le socle de notre diplomatie aujourd'hui.

**Principe d'une diplomatie conséquente,
la non-dépendance**

Il serait ambitieux de dire indépendance après ce qui a été dit sur les solidarités inévitables que comportent actuellement la vie des États entre eux compte tenu aussi des conséquences de la mondialisation que l'on ne peut pas révoquer d'un coup de baguette magique mais néanmoins compte tenu des solidarités inévitables, il y a une exigence fondamentale qui s'appelle la non-dépendance, c'est-à-dire la capacité d'actions autonomes et de réactions autonomes. D'abord la non-dépendance est une exigence morale, ce n'est pas seulement une exigence politique. Tout être humain, toute société pour exister doit exister dans un système de non-dépendance sinon elle n'a pas d'existence, c'est donc une sorte de revendication existentielle comme disait le Général de Gaulle aux personnes qui l'embêtaient par leur discours trop nombreux « *Commencez donc par exister* » car on n'existe pas si il y a dépendance automatique, il y a solidarité sans doute dans certains cas pour certains problèmes, solidarité géographique soit d'un autre ordre par exemple solidarité à l'égard du problème de la planète d'aujourd'hui. **IL ne faut pas confondre ce qui est légitime dans la solidarité avec ce qui est illégitime dans la dépendance.** Ce problème se pose évidemment pour nous par rapport aux États-Unis parce que nous sommes installés en fonction des liens économiques intenses qui se sont noués et accrus par la mondialisation entre les États-Unis, l'Europe et la France en particulier, évidemment il n'est pas facile de surmonter cet état de choses. Mais la non-dépendance doit être primordiale et doit s'appliquer si possible dans une certaine mesure au domaine économique mais surtout au domaine politique, c'est à dire à tout ce qui pourrait encore être dans nos prérogatives et rentrer dans le cadre de nos possibilités, en y opposant cette crainte fatale et stupide de l'isolement, dès l'instant que nous ne faisons plus les choses qui ont l'assentiment soit de la communauté internationale soit de l'Occident soit des États-Unis. Rappelons-nous l'affaire de l'Irak qui nous a valu au contraire un surcroît d'autorité, un surcroît d'approbation dans d'innombrables secteurs du monde entier et non pas

l'isolement. Il faut donc admettre que ceci est primordial et en faire un objectif essentiel difficile de diplomatie à un moment où on voit de nouveau s'installer un processus assez clair de subordination donc de rapprochement notamment avec les États-Unis mais ceci peut valoir aussi à l'égard de la nouvelle superpuissance qu'est la Chine qui n'a pas la qualification de l'autre mais qui quand même ne doit pas créer des sujétions. Naturellement parler de non-dépendance n'exclut pas des alliances pourvues qu'elles soient conditionnées par des vraies nécessités ce qui pose actuellement le problème de l'alliance atlantique car elle avait un but précis, c'était le danger réel de l'Union soviétique à l'époque mais aucune alliance n'est éternelle dans l'histoire des peuples, personne ne peut être contre certaines alliances circonstanciées à un moment donné il est normal que toute alliance soit révisable.

La notion d'intérêt

Cette notion d'intérêt est importante et parfaitement méconnue puisque dans beaucoup de cas la diplomatie française n'a pas pour objectif principal l'intérêt de la Nation. Pourquoi les intérêts ? Ce sont des intérêts de tout genre, multiples, il y a des intérêts économiques évidents par exemple il est normal que l'on s'occupe de nos importations et de nos capacités à gagner des marchés, il est indispensable que l'on s'occupe de notre approvisionnement en matières premières que ce soit le pétrole ou autre chose et que ce soit devenu un élément important dans notre diplomatie. Il y a aussi des intérêts culturels importants, il serait normal que l'on se préoccupe un peu plus du sort de la langue française qui est gravement menacée c'est aussi un intérêt primordial pour notre influence à l'étranger. Mais ces intérêts n'empêchent pas comme on paraît le croire l'importance que continuent à revêtir certains intérêts politiques, à ce titre Pierre Maillard veut souligner « *Nous avons une tendance à nous accommoder très bien d'une diplomatie mercantile c'est-à-dire pourquoi fait-on des visites à l'étranger, des visites très officielles, avant tout pour décrocher des contrats importants, ce n'est pas sans importance mais il y a d'autres préoccupations qui restent importantes dans la vie internationale et pour les intérêts de la France qui soient des intérêts politiques, heureusement ça existe aujourd'hui car on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas un intérêt politique pour la France à s'occuper un peu plus qu'elle ne le fait d'une manière autonome des problèmes du Proche-Orient, ce n'est pas tellement pour la vente, de même pour l'Afrique il y a des intérêts politiques actuellement importants qui devraient rester au centre de nos préoccupations et pas seulement des histoires de contrat qu'elle que soit l'importance certaine. Je citerai encore un mot du Général que chacun* Suite page 8

LES GRANDS PRINCIPES D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE...SUITE

devrait connaître peut-être, comme à un conseil des ministres, un des ministres c'était M. Pisani, disait "nos amis américains pensent ceci, pensent cela", le Général le reprend immédiatement "Monsieur le ministre, un grand pays comme la France n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts" c'est exactement vrai et ça résume tout le problème ».

Assurer la sécurité du territoire face aux menaces

À côté d'autres institutions officielles, le but de la diplomatie est d'assurer ou contribuer à assurer la sécurité du pays d'une manière importante préalablement à toute intervention militaire ou de la force face à des menaces éventuelles. Le problème des menaces est difficile à évoquer aujourd'hui car elles se sont largement diversifiées et sont moins perceptibles qu'elles ne l'étaient quand il y avait à côté de nous la menace allemande ou pendant la guerre froide. On n'a vécu pendant des siècles avec des menaces à nos frontières. Maintenant les menaces sont plus subtiles plus diversifiées différentes et donc difficiles à explorer et à contrer. La notion de menace ne s'étend pas seulement au domaine militaire mais aussi à d'autres domaines comme la grave menace sur le potentiel du pays provenant de la mondialisation, des opérations d'OPA sur un certain nombre de secteurs essentiels. IL y a des menaces également sur le plan culturel, la menace concernant la langue française qui touche à tout un patrimoine intellectuel. Il faut mettre en relief l'insuffisance de la vision militaire. Beaucoup de ces menaces et probablement la menace que l'on appelle menace islamique ne ressort pas vraiment du domaine militaire, elle est plus subtile, d'une autre nature exigeant d'autres solutions que l'on doit traiter pas seulement par les armes mais par telle ou telle mesure et surtout par la diplomatie qui peut reprendre son rôle.

À ce stade on peut se demander si ces menaces sont globales ?

IL y a une tendance actuellement et l'ambassadeur Maillard veut souligner ce point car il est capital, à globaliser les menaces de même qu'on globalise les concepts sur un certain nombre d'autres sujets, autrement dit la menace serait toujours à voir par un ensemble d'autres pays mais pas un seul, elle ne serait pas rapportée à un pays mais elle serait toujours rapportée à un ensemble, dans ces conditions la liberté et la sécurité du monde en seraient gravement affectées.

Un autre problème subsiste, les préoccupations idéologiques qui nous renvoient à l'esprit de croisade évoqué précédemment et qui tend à devenir une norme, par idéologie que faut-il entendre ? Non pas des valeurs éternelles de civilisation de notre pays ou de tel ou tel autre qui sont le droit des valeurs humanistes, il s'agit de préoccupations purement idéologiques qui concernent des objectifs précis liés à des doctrines politico-sociales où l'on considère que la démocratie par exemple justifierait telle ou telle croisade et ce n'est pas seulement une hypothèse. Le Général de Gaulle a toujours rejeté l'idée de croisade. Derrière la diplomatie se cache maintenant un nouveau thème, la diplomatie morale mais ce n'est pas la diplomatie qui doit faire de la morale, ce n'est pas son rôle, d'autant plus que tous ces concepts idéologiques sont vécus très différemment par les autres peuples.

Le sens des réalités

La condamnation des préjugés et la compréhension réelle des peuples et de leur histoire sont déficientes à l'heure actuelle. IL y a là aussi une espèce d'insuffisance dans ce que représente la spécificité des peuples et leur passé. IL faudrait mettre au premier plan l'utilisation et la connaissance de l'histoire et de la géographie malheureusement ce sont des choses qui sont maintenant méconnues.

La notion de grandeur inspirée par le Général de Gaulle

Il y a dans ce mot de grandeur beaucoup de choses mais il n'y a sûrement pas une affirmation de puissance, la France n'est plus au temps de Louis XIV ou de Napoléon 1^{er}. Le Général de Gaulle avait une très vive conscience des limites du pays en tant que puissance matérielle ceci ne l'empêchait pas d'exercer une sorte de rayonnement moral, un rayonnement de civilisation et la nécessité pour la France de se placer hors de toute sujétion au lieu du carcan que nous faisons autour de nous alors que nous devons avoir le souci en permanence d'un rôle mondial. Le Général de Gaulle disait « *Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la Madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle. J'ai d'instinct l'impression que la Providence l'a créée pour des succès achevés ou des malheurs exemplaires* ».

CHANGER LA FRANCE : POUR QUOI ?

Un rapport Attali déroutant, décevant, inquiétant

par Paul KLOBOUKOFF

LES orientations du rapport ont été cadrées par le but assigné à la Commission Attali, libérer la croissance, et par le tournant résolument européiste qu'a pris notre Président Nicolas Sarkozy (NS) après son élection. Avant d'assurer la présidence tournante de l'Union européenne (UE), il a voulu imposer un traité « simplifié » et relancer la machine, en panne depuis une dizaine d'années. Ouverture, mondialisme et intégration de la France dans l'UE sont donc de rigueur. Avec la concurrence et la recherche de la visibilité et de la compétitivité par le gigantisme. La Commission a peut être frappé plus fort qu'initialement prévu. Le choix de Jacques Attali comme président et sa composition, avec une grande majorité de patrons ou d'ex et un encadrement par d'éminentes autorités européennes de la concurrence, peuvent suffire à expliquer un tel débordement. Cette composition apparaît moins comme une force que comme une faiblesse pendant que des affaires douteuses ou scabreuses secouent le patronat (**voir annexes** à ces sujets), qui traverse une zone de turbulence et n'est pas en odeur de sainteté auprès du public.

Déroutant, ce rapport contient 316 « décisions », souvent sommaires et de niveaux inégaux, avec plus d'affirmations que d'arguments et de justifications économiques et sociales des choix faits. L'appréciation de la faisabilité est rare. La hiérarchie et les priorités ressortent peu, et les auteurs insistent pour que les 316 décisions, qu'ils jugent toutes importantes, soient retenues. D'autre part, nombre de décisions sont déjà prises ou sont dans le pipe-line décisionnel. Des annonces de réformes sont faites presque toutes les semaines, d'autres rapports sont publiés. Tout cela ajoute à la confusion régnante quant aux intentions réelles de nos gouvernants. On imagine que le rapport Attali (RA) visait à aider ces derniers. Il semble davantage semer le doute ou la déroute et susciter la réprobation, notamment chez des élus de la majorité et chez des citoyens qui ont soutenu NS aux présidentielles.

Décevant, ce rapport est trop polarisé sur deux objectifs, la concurrence et le grossissement, qui sont d'ailleurs en partie contradictoires. Il faut laisser se constituer des géants ou aider à en fabriquer, pour être plus « visibles » et plus concurrentiels vis-à-vis de l'extérieur. Les oligopoles sectoriels prolifèrent, prospèrent et écrasent, légalement ou non, la concurrence sur nos « marchés » intérieurs français, éliminant au passage les PME et les PE et creusant les écarts de dimension et de puissance avec les survivants, auxquels il ne reste plus qu'à faire l'aumône de demi-mesures, tout en incriminant leur manque de dynamisme. La mobilité, dans tous les domaines, et la flexibilité sont deux compléments prônés. Les citoyens, immobiles, timorés, doivent se bouger, dans le travail, le logement, la scolarité et les études, car ceux-ci n'arriveront pas tout cuits à proximité de chacun d'eux, surtout avec les concentrations et les regroupements prévus et recommandés. Le rapport « mise » beaucoup sur l'éducation, la formation, la recherche, les technologies de pointe, le très haut débit et la révolution numérique pour rendre attrayant l'avenir... à long terme. En attendant, vive l'importation de travailleurs étrangers pour permettre la croissance dans des secteurs qui manquent de bras, de jambes et de têtes. Positions assez patronales, somme toute.

Ce rapport ne mérite pas la qualification de « libéral » juste parce qu'il prône la concurrence, qui, en réalité, prend surtout pour cibles les petits (propriétaires de taxis, pharmaciens et boutiquiers, infirmières libérales...). Il cherche à évincer l'État en tant que régulateur économique. Mais il le remplace par des lois et des règlements ainsi que par des Autorités « indépendantes » toutes puissantes chargées de faire respecter l'ordre nouveau et de châtier les contrevenants. Il ne tend donc pas à rendre l'économie, les marchés et les acteurs plus libres. Les auteurs sont trop conscients des dérives comportementales récentes, présentes et potentielles. Ils ne peuvent ignorer le divorce majeur entre les intérêts individuels, des firmes, en particulier, et l'intérêt collectif. C'est une des grandes causes

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

de la faiblesse de notre croissance aujourd'hui, sur laquelle le rapport est muet. Pas grand-chose sur les délocalisations et sur les performances des dirigeants, sur leurs rapports qualité / prix (*stock-options* inclus), en quelque sorte.

Il n'aborde pas, non plus, les problèmes cruciaux qui perturbent notre système économique et financier, le précipice qui s'est creusé entre l'économie réelle et la sphère financière, de plus en plus livrée à la spéculation, enchaînant les crises, passant de l'euphorie au désespoir, risquant d'entraîner dans l'abîme le système capitaliste dans son entier. Et avec un dollar qui titube et fait des embardées ! Peut-on faire l'impasse sur ces sujets quand il s'agit de libérer la croissance ? Peut-on glisser sur notre déficit commercial, ignorer l'explosion des importations ?

Inquiétant, le rapport croque une esquisse de ce que pourrait être une France future, intégrée, dissoute dans l'UE. Pour montrer qu'elle ne disparaît pas complètement, il faut faire émerger, rendre visibles, placer dans les premiers rangs des classements internationaux une sélection de sociétés ou des groupes, industriels, commerciaux, financiers, de services, ainsi que des institutions sanitaires, de recherche, d'enseignement, Paris et quelques grandes villes avec leurs aéroports, quelques ports... ainsi que certaines activités dans lesquelles la France est déjà bien classée. Pour qu'ils soient visibles, performants et concurrentiels dans notre nouvelle patrie, l'Europe, et dans le monde, les champions doivent être gros et puissants. C'est dans la logique du système, sélective et concentrationnaire, qui est à l'œuvre et que le rapport propose d'étendre et d'accélérer. À côté de ces champions à vocation multinationale, en large part exportatrice, il faudrait développer les infrastructures et les activités de transit, la France étant idéalement bien située pour cela, et le tourisme international. Cela fait aussi partie de la quête de l'attractivité, pour que davantage « d'investisseurs » étrangers s'installent ou passent quelque temps chez nous. En aidant les services à la personne, on maintiendrait un flux de créations d'emplois qui se renouvelle et croît avec les besoins, eux-mêmes stimulés par les progrès technologiques et le vieillissement de la population. C'est un territoire peuplé d'inégalités et de déséquilibres alourdis qui se découvre, avec une domination sans partage de Paris et de sa région, ainsi que d'un nombre limité de pôles, au-dessus d'un grand espace promis à

une plus rapide désertification. La France d'en haut se concentrerait dans le secteur moderne de grands pôles urbains performants, tandis que la France d'en bas occuperait le reste du pays, ses campagnes, ses bourgs et petits centres urbains, ses banlieues ingrates et sans projets. Pourquoi ne pas remodeler alors les structures politiques et administratives du pays, en supprimant les Départements, par exemple, pour commencer ?

Un tel dessein technocratique, dans lequel la France perd sa personnalité, ne me semble pas correspondre aux vœux de la majorité des citoyens, auxquels des responsables politiques démocrates sont censés répondre. Son manque d'âme et de chaleur refroidit. Et la justesse du choix de la libération de la croissance par plus de concurrence entre certains acteurs reste à démontrer... dans la France secouée, dans l'Europe déprotégée et dans l'économie mondiale frappée par une crise financière sans doute durable, malheureusement.

Une Commission euro patronale trop taillée sur mesure

Il faut lire l'ouvrage. Pour leur en faciliter le décryptage, je conseillerais aux nouveaux lecteurs de commencer par la fin, en s'attardant sur les 36 pages où sont présentés 42 membres de la Commission et leurs points de vue personnels. Ces membres sont tous des cadres (très) supérieurs. Il y a 8 femmes et 34 hommes. La base de la Commission, si l'on peut dire, est constituée de 26 « exécutifs » du privé, soit 18 présidents ou P-DG, 4 directeurs généraux plus 4 secrétaires généraux et autres dirigeants d'entreprises et d'associations. Deux sont étrangers, et deux Français travaillent à l'étranger. À leurs côtés, ont été appelés un sous-gouverneur de la Banque de France, un écrivain, académicien et conseiller d'État, six membres classables dans les universitaires, chercheurs, économistes, démographes et sociologues, un médecin neurologue et deux journalistes éditorialistes. Viennent en assistance technique un ex ministre italien de la Réforme de l'État, M. Franco Bassanini et deux célébrités ayant ciselé et dominé le marché unique et la concurrence au sein de l'UE, l'Espagnole Mme Ana Palacio, premier vice-président et conseiller juridique de la Banque mondiale, ex parlementaire de l'UE, et M. Mario Monti, ex Commissaire à la Concurrence. Cet « encadrement »

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

a été renforcé par une parlementaire française de l'UE qui a été rapporteuse de la proposition de directive « Services », qu'on avait d'abord connue sous le nom de directive « Bolkestein », et par le président du Conseil français de la concurrence, conseiller d'État.

**Vers une Europe intégrée
où la France resterait « visible »**

L'intégration européenne et la mondialisation ouvrent des opportunités inespérées à une France frileuse et conservatrice. Le développement de la concurrence n'est porteur que de bienfaits. Il conduit sans défailir à la baisse des prix, à l'augmentation des pouvoirs d'achat des consommateurs, à la vivification de la compétitivité des entreprises, grandes et petites, et à plus de croissance. Il s'agit de combattre nos concurrents européens et des pays émergents sur leur propre terrain, celui des coûts, de l'emploi et des rémunérations qui vont avec. Bien sûr, l'éducation, la formation professionnelle, la recherche, l'innovation... sont toujours nos meilleurs atouts à long terme, et il y a beaucoup à rattraper dans ces domaines, vite. Ah, si on avait appliqué sans état d'âme la « stratégie de Lisbonne »... et toutes les recommandations de Bruxelles ! La Commission va plus loin. Elle extrapole, à sa manière. Le portrait de la France qui apparaît derrière les propositions n'est pas celui que nous connaissons de notre pays. C'est celui d'une France que les membres de la Commission souhaitent, encadrée dans une UE telle qu'ils la désirent et la projettent. Une France sans autre personnalité que celle de l'UE, du marché unique, et dont un des desseins majeurs est de rester visible par les Français, repérable et « attractive » pour les étrangers. Ne pas disparaître de la vue. D'où la recherche d'objectifs et d'identifiants flatteurs, mobilisateurs, auxquels les citoyens puissent se référer, adhérer : faire de Paris une place financière majeure, faire de Roissy-Charles-de-Gaulle le premier aéroport européen, se doter de trois ports de taille européenne : Le Havre, Marseille et Nantes (au moins deux le sont déjà), développer les services dédiés au tourisme international, dans lesquels la France est un *leader* mondial, constituer dix grands pôles d'enseignement supérieur

et de recherche autour de dix campus, mettre en chantier dix Ecopolis, villes et quartiers d'au moins 50.000 habitants intégrant technologies vertes et technologies de communications... et, bien entendu, regarder d'un œil favorable, accommodant, les manœuvres financières et boursières visant à accroître les dimensions, les bénéfices et les puissances des groupes français et multinationaux sur notre territoire, gages reconnus ou présumés de leurs survies dans les compétitions européennes et mondiales. Concentration et gigantisme sont des « must », qu'on le dise clairement ou non. La grande distribution en donne un exemple, sujet de controverses persistantes, avec ses positions dominantes et ses dérives des prix répétées.

Mme Emma Marcegaglia, nouvelle présidente de *Cofindustria*, le syndicat patronal de l'Italie, dont l'économie est largement contrôlée par un État surendetté et influencée par des syndicats puissants, pousse au libéralisme, à la concurrence, au recul de l'État et aux privatisations (*cf. Le Figaro économie [FE]* du 09 avril). Elle considère, cependant, que « Dans la mondialisation, ce qui fait la différence, ce n'est pas la taille, mais le dynamisme, l'innovation et l'efficacité : ce qui caractérise les PME italiennes. » et « ... il faut être innovant, s'adapter, monter en gamme de produits. La valeur ajoutée est notre force. Car on ne pourra jamais concurrencer la Chine ou la Turquie sur le coût du travail ». Elle n'a pas tout à fait la même vision du capitalisme que chez nous.

**Pour le désengagement de l'État,
la « flexisécurité » dans l'emploi
et l'immigration choisie**

Le *credo* préféré de la Commission est le désengagement de l'État du système productif : privatiser ce qui reste des entreprises et des services publics, et déshabiller l'État en le remplaçant dans ses rôles de contrôle et de régulation par des « Autorités indépendantes » sectorielles. Le processus est d'ailleurs déjà très avancé, applaudi des deux mains par la Commission de Bruxelles. Une priorité affirmée, répétée, est la nécessaire réduction des dépenses publiques et de la fiscalité. Mais les décisions proposées sont souvent porteuses de débours supplémentaires, qu'il faille

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

faire plus, mieux, autrement, dans les secteurs éducatifs, sociaux et culturels, notamment, ou qu'il soit nécessaire de stimuler en mettant la main à la poche. C'est le cas pour les aides et les incitations aux promotions de l'initiative privée et individuelle, du goût du risque, des PME, innovantes si possible, des activités porteuses de haute technologie (numérique, biotechnologies, nanotechnologies, neurosciences...), des professions de santé et d'aide à la personne, de la recherche en relation étroite avec des universités plus autonomes. Reviennent aussi en leitmotiv les critiques d'une bureaucratie paralysante ainsi que d'une législation complexe et pléthorique. On peut ajouter sans hésiter : mouvante. Surtout si on regarde les bouleversements en cours et toutes les nouvelles lois et les règlements qui résulteraient du rapport Attali. Sans allègement de la bureaucratie.

L'assouplissement de la législation régissant le marché du travail et la diffusion de la « flexisécurité » visés sont bien en ligne avec l'objectif de libération des relations contractuelles entre les employeurs et les salariés. Plus de flexibilité, de fluidité, de mobilité, cela fait des années que le patronat le réclame et qu'on en discute. Quant à la sécurité, pour ceux auxquels elle n'apparaît pas en contradiction formelle avec les trois termes précédents, elle reste un rêve inaccessible, un mirage, là où avance la précarité et se multiplient les délocalisations. Il est curieux que ces derniers mots soient si peu présents et pesants dans le rapport. Un autre rêve est proposé. Le chômeur ou le *rmiste* chercheur d'emploi serait considéré et rémunéré comme un travailleur. Avec une formation adéquate en fonction des besoins du marché et un « accompagnement » (assistance-encadrement) renforcé, trouver un emploi lui serait garanti. Pour financer, il suffirait, lit-on, de redéployer les dépenses d'indemnisation chômage existantes (sans doute à la grande satisfaction des salariés qui cotisent depuis des années), ainsi que les dépenses de formation professionnelle. Il s'agirait donc de chambouler deux de nos dispositifs essentiels de formation et d'assurance chômage. Rien que ça, et sans autre forme de procès ! Fin du rêve ?

Pour la Commission, fait aussi partie des rehausseurs de la croissance en France le recours à l'immigration, choisie et de haut niveau technique, comme il se doit, pour pallier les manques dans des secteurs et

des spécialités où les compétences françaises font cruellement défaut. Pas question de susciter des concurrences indues pour des emplois ordinaires ; c'est aux défis des TIC, du très haut débit généralisé et de la révolution numérique, qu'il s'agit de répondre. Ni de peser sur les salaires français en important des travailleurs qui en acceptent de plus bas. Ni d'accueillir une immigration clandestine, sociale ou familiale bien plus nombreuse que celle des candidats à l'emploi. Fini tout cela. Pour preuves, les régularisations de clandestins se poursuivent (dans la restauration récemment) et « ... Brice Hortefeux a signé, lundi [25 février] avec le Sénégal, un accord ouvrant le marché du travail à 108 métiers, alors que la France se bat contre le chômage. Incohérent. » (*Le Figaro* du 29 février).

Plus pour les jeunes et davantage de services à la personne

Plusieurs membres de la Commission se prononcent en faveur d'une forte priorité aux jeunes pour l'emploi et les aides diverses visant à rendre leur situation matérielle et sociale plus supportable, ou enviable, et à leur faire entrevoir ou espérer un avenir meilleur. « Jeunisse », complexe de culpabilité ou démagogie ? Aucune hypothèse ne peut être exclue. La repentance à l'égard des jeunes (comme envers d'autres) peut trouver un terrain d'élection chez des personnes qui ont « réussi », qui ont atteint des sommets pendant une longue période où les parcours professionnels et sociaux n'étaient pas encombrés, semés d'embûches et jonchés d'obstacles ou de difficultés en tous genres comme ils sont réputés l'être de nos jours. À commencer par l'obtention d'un travail. « De leur temps », la concurrence était sans doute moins vive entre les candidats à l'emploi... qui avaient pu faire des études avec succès. Qu'en était-il pour les autres, peu ou pas diplômés, plus nombreux ? Il est illusoire de penser que plus d'enseignement et de formation, même de meilleure qualité, résoudra tout ou presque en matière de chômage et que l'on ne trouvera plus de manutentionnaires, d'aides soignants ou de caissières de niveau bac + 2 ou bac + 4. Les trente ans de chômage écoulés nous l'ont suffisamment appris. Notons aussi que le taux de chômage est plus fort chez nous qu'à

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

Chypre, en Estonie, en Irlande, à Malte et au Portugal où les niveaux de l'éducation apparaissent plus faibles qu'en France (sources : Eurostat, OCDE, in TEF - INSEE, édition 2007).

Pour moi, la condition première de la réduction durable du chômage est la croissance des secteurs productifs de biens et de services « échangeables », c'est-à-dire de produits pouvant donner lieu à des échanges extérieurs, permettant de majorer les exportations et/ou de réduire les importations. Il faut rechercher en priorité à promouvoir l'agriculture (compétitive et non subventionnée à mauvais escient), étranglée par les intermédiaires, l'industrie, le BTP, ainsi que le tourisme et les services soumis à la concurrence internationale. Pousser à la consommation et soutenir la production de services à la personne peut avoir des buts sociaux et de court terme, mais ne peut, sauf exceptions, être en soi un remède économique durable. C'est aussi souffler dans le sens du vent. La demande exprimée ou potentielle est en augmentation constante, notamment en raison de la hausse des niveaux de vie, du vieillissement de la population qui appelle plus de soins et d'assistance, de la réduction du temps de travail au profit de celui du temps libre ou des loisirs, de la multiplication et de l'allongement des déplacements...

Concurrence : des boucs émissaires exemplaires, les coiffeurs, les taxis, les avoués, les pharmaciens

Une augmentation du nombre de coiffeurs viendrait de l'instauration de conditions d'installation relatives aux qualifications moins exigeantes ; elle serait bénéfique pour la croissance française. Au contraire, un risque serait, suivant le dicton « une mauvaise monnaie chasse la bonne », l'éviction du marché de professionnels compétents au profit de praticiens moins qualifiés offrant des prestations moins « chères » pour se constituer leur clientèle. Des prestations seraient alors de qualité inférieure, avec des garanties de sécurité moindres, comme l'ont souligné les défenseurs de la profession attaquée. Ceci pose la question des baisses de prix véritables, c'est-à-dire à qualités de prestations égales, que l'on peut attendre sur la durée de la réforme proposée. Faibles ou nulles en moyenne, à mon avis. Autre question : une hypothétique baisse des prix

des coiffeurs entraînerait-elle des suppléments de demande des clients, de chiffre d'affaires et de la VA de la profession des coiffeurs ? Aller plus souvent chez le coiffeur n'est pas le souci majeur de la plupart des personnes en quête de pouvoir d'achat. Si quelques euros sont économisés sur des coupes de cheveux, il n'est même pas assuré que les bénéficiaires vont les dépenser pour consommer quoi que ce soit de plus. En période de précarité et de doutes sur l'avenir, ces euros peuvent très bien être épargnés. En bref, il y a peu de chances que la VA de la profession augmente en valeur, et encore moins que la VA par personne employée progresse. La réforme proposée appelle presque automatiquement une baisse de la productivité (mesurée précisément par : VA / effectifs employés) du secteur de la coiffure.

Ces observations et ces réflexions sur le secteur des coiffeurs rappellent des limites et des risques d'une démarche visant à étendre, à répandre la concurrence pour faire baisser les prix. Surtout lorsque les agents menacés sont des entrepreneurs individuels, qui sont aussi des consommateurs. Si leurs revenus baissent, leur consommation diminuera aussi. Une grande partie des autres « privilégiés » visés que sont les avoués, les propriétaires de taxis, les pharmaciens et les petits commerçants chassés par la grande distribution sont à la fois des entrepreneurs et des consommateurs, contrairement à la plupart des sociétés et des groupes. C'est à considérer, en sus des arguments spécifiques qui ont pu être exposés pour leurs défenses. L'élimination des avoués semble, en effet, pouvoir profiter aux avocats, sans garantie que les missions des avoués seraient entièrement reprises, et sans raisons évidentes pour lesquelles les honoraires relatifs aux prestations concernées baisseraient. Les taxis ont montré qu'ils étaient attachés à leur emploi, au droit d'exercer qu'ils avaient payé fort cher, et qu'ils pouvaient utiliser les mêmes armes que les personnels des autres services de transport, publics en particulier. Quant aux pharmaciens, leurs arguments sur les compétences nécessaires à l'exercice de leur profession tiennent la route. Quant on lit les contre-indications et les précautions à prendre pour un produit aussi banal et utilisé que l'aspirine, on comprend mieux pourquoi les conseils des pharmaciens (peut-être pas assez sollicités) peuvent réduire les risques pour les « patients », qui ne sont pas des clients ordinaires capables de faire

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

leurs meilleurs choix en libre-service. N'oublions pas, non plus, que ce sont les pharmaciens qui effectuent la saisie informatique des informations nécessaires à la Sécurité Sociale (et à beaucoup de mutuelles santé) pour les remboursements des médicaments, et qui en supportent les coûts. Les mettre en concurrence sur les médicaments non remboursés, c'est aussi décider de transférer à d'autres des parts de leurs CA et de leurs marges qui demandent le moins de labeur. Merci pour eux. Si réduire les prix et les marges des entrepreneurs individuels et des plus petits opérateurs pousse à réduire leurs revenus et leurs consommations, c'est pire si on les pousse à la faillite et au chômage. Il faut alors payer et repayer pour les réintroduire avec succès sur le marché du travail. Lorsque ce sont les prix et les marges des sociétés du CAC 40 et des grands de la distribution ou d'autres secteurs qui sont touchés, ce sont leurs bénéficiaires, géants encore en 2007, qui sont menacés d'être grignotés ou égratignés. C'est loin d'être équivalent, économiquement et en termes de justice sociale !

Vers plus d'inégalités et un aménagement du territoire concentrationnaire

La « visibilité » fait partie des préoccupations majeures de la Commission. Pour mieux se faire voir en France et surtout à l'étranger, il faut que des institutions et des sociétés françaises figurent dans les premières places de classements internationaux. Pour relever les systèmes et leurs performances, par l'exemple venu d'en haut ? Pour preuves de notre dynamisme et de notre grandeur ? Pour l'attractivité de notre territoire ? Pour optimiser l'emploi de rares ressources ? La décision fondamentale (DF) 2 « Constituer dix grands pôles d'enseignement supérieur et de recherche autour de dix campus, réels et virtuels, fixant les conditions d'excellence de l'ensemble du système de formation supérieure et de recherche » témoigne de cette volonté. Élitisme sélectif, encouragement de la concurrence et d'une saine émulation entre régions, villes, universités et écoles... désireuses de bénéficier de la manne céleste publique qui viendra à l'aide des heureux élus ? Il y a de cela, indubitablement. Sans souci de l'égalité des chances et de la réduction des inégalités, pourtant érigées par ailleurs en finalités de la justice sociale. Une ambiguïté... et un brûlot potentiel de plus. La DF

4 « Mettre en chantier dix Ecopolis, villes et quartiers d'au moins 50.000 habitants intégrant technologies vertes et technologies de communications » fait partie de la même famille, avec un caractère expérimental et démonstratif prononcé.

Relèvent du même état d'esprit l'objectif « Faire de la France un nœud majeur de communication en Europe » et deux de ses décisions subordonnées, la 105, « Faire de Roissy Charles-de-Gaulle le premier aéroport européen » et la 106, « Se doter de trois ports de taille européenne ». À part plus de nuisances et de pollution, ainsi qu'un plus grand encombrement de coûteuses infrastructures déjà souvent saturées, on ne voit pas très bien ce qu'une plus forte augmentation des trafics peut apporter de très positif à la collectivité. La France n'est pas isolée, au centre ouest de l'Europe. Le transit y est important et croît. Si l'on désire majorer la production et le PIB de la branche transports, tout en respectant plus l'environnement, d'ailleurs, plutôt que de continuer à appeler plus de trafic en développant les infrastructures (moyen dont l'UE s'est abondamment servi depuis des décennies pour « rapprocher » les pays et accroître les échanges entre eux), il est sans doute préférable de commencer par faire payer aux usagers (transporteurs routiers en premier lieu) le juste prix correspondant aux coûts réels, nuisances et pollutions comprises, d'une part, et de permettre à nos entrepreneurs d'être plus compétitifs pour conquérir, ou plus souvent reprendre, des parts de marchés à la concurrence, d'autre part. Passage par les cases tarification, fiscalité, charges sociales, recrutement et rémunération des employés de la branche, donc.

La « décision » concernant l'aéroport de Paris RCDG surprend. Quelle importance que RCDG (53,4 millions de passagers en 2005, contre 67,7 pour Londres Heathrow) soit classé 1^{er}, 2^e ou 3^e en Europe ? Pour l'image, celle de la suprématie aérienne de la France, pour la gloriole, les cocoricos, comme ceux flattant notre beau pays pour sa performance de première destination mondiale du tourisme international. En termes de flux d'arrivées de touristes aux frontières, seulement. Car au décompte des recettes de 2005, la France n'était qu'à mi-chemin des États-Unis et prenait du retard sur l'Espagne. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui compte, ce sont la valeur ajoutée nationale et l'emploi conduisant à la réduction du

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

chômage, et non à l'importation de main d'œuvre. C'est en ces termes que le retour sur investissement (public et privé) devrait être évalué en premier lieu.

Un des problèmes vivement posés il y a peu de temps était la dimension excessive que prenait RCDG, aéroport qui approchait de la saturation, dont les nuisances devenaient insupportables dans un tissu très densément urbanisé, et dont le trafic accroissait dangereusement les risques. N'oublions pas que l'aéroport de Paris Orly compte 24,9 millions de passagers qui s'ajoutent aux 53,4. La recherche d'alternatives plus décentralisatrices avait commencé, comme la création d'un grand aéroport international en Normandie ou en Champagne-Ardenne, par exemple. Qu'en est-il advenu ? Pourquoi un tel revirement, qui conduirait à densifier davantage la région parisienne en activités, en population, en infrastructures et en flux de toutes sortes, et à creuser le déséquilibre, déjà profond et croissant, avec le reste du pays. Quelle France doit-on imposer pour libérer la croissance ?

Quelle est la relation avec l'idée d'un Grand Paris assez chère au Président Sarkozy pour que soit créé un secrétariat d'État au développement de la région capitale, avec une priorité à donner au transport, notamment avec la construction d'un métro en rocade autour de Paris (cf. *Le Monde* du 21 mars), ainsi qu'avec les positions différentes sur le Grand Paris de M. Delanoë, maire de Paris et M. Huchon, président de la Région Ile-de-France ?

En faveur du *low-cost* aérien de compagnies étrangères ?

Affirmer que le *low-cost* aérien est un puissant levier de croissance (décision 104) et le présenter comme un moyen de transport complémentaire ouvrant des opportunités de trafic supplémentaire ne convainc pas. Le *low-cost* est avant tout vu par la Commission comme un concurrent du « normal-cost » aérien et du TGV. À cet égard n'y a-t-il pas contradiction à la page 101 entre l'affirmation selon laquelle il « participe au développement local en complétant la couverture du Train à grande vitesse » et celle disant que son développement « est surtout urgent pour les liaisons à fort trafic où la concurrence avec le TGV reste inexistante : Paris-Toulouse, Lyon-Bordeaux, Lyon-Toulouse et Lyon-Nantes ». Est-ce exact, et n'a-t-on

pas un train de retard ? *EasyJet*, très présente en France, a déjà ouvert des lignes Paris-Nice et Paris-Toulouse, notamment. Cette grande *low-cost* avait aussi tenté à partir de 2003 la liaison Paris-Marseille, arrêtée deux ans après. Non rentable. La première compagnie *low-cost* d'Europe, l'Irlandaise Ryanair (50 millions de passagers), s'implante en France et prend, en quelque sorte, le relais de sa concurrente, en ouvrant début mai une liaison Beauvais-Marseille. Elle n'a pas l'intention de s'arrêter là (*FE* du 20 mars). Ainsi, le *low-cost* aérien en Europe et en France, est avant tout l'apanage de sociétés spécialisées étrangères. Et ce sont leurs activités et leurs trafics, en premier lieu, que la décision pousse à développer. Au détriment du transport par la SNCF (TGV) et par Air France-KLM, en particulier. À part l'importation de plus de produits pétroliers, qu'est-ce que la croissance française peut y gagner réellement ? On plaide que le *low-cost* fera naître des flux de trafic supplémentaires. Sans doute comme à l'aéroport de Marseille-Provence depuis qu'une aérogare *low-cost* a été ouverte fin 2006 ? Quelles compagnies (françaises) en ont bénéficié ? Quels sont les coûts (investissement compris) et les recettes pour l'aéroport et pour la collectivité ? La Commission considère peut-être que l'intérêt collectif à rechercher est celui de l'UE, et non celui de la France.

Quant à « l'ouverture d'un marché secondaire de créneaux » que les compagnies pourraient s'échanger entre elles, elle nous renvoie une image assez spéciale d'une concurrence loyale et non faussée friande d'ententes entre les concurrents. Cela fait aussi penser au « marché international » des droits à pollution, qui permet à de gros pollueurs d'augmenter leurs scores en rachetant les droits de pays qui n'ont pas atteint leurs « quotas ». Beau témoignage de résolution en matière de protection de l'environnement ! « Créer dans l'aéroport Charles-de-Gaulle un terminal dédié au *low-cost*, doté de taxes aéroportuaires réduites » revient aussi à donner un avantage pécuniaire à ce mode de transport... comme l'ont été et le sont les détaxations, les subventions et les autres compensations accordées ou qui pourraient l'être par des collectivités locales pour faire atterrir les visiteurs chez elles. Tout cadeau de cette nature, qui contribue à baisser les coûts et les tarifs de l'opérateur, vient diminuer les recettes publiques par unité de trafic, d'un côté, et faire

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

baisser la valeur ajoutée (VA) par celle-ci, de l'autre. Car, comme les prix, la VA se mesure tous impôts et taxes compris. Par ailleurs, le *low-cost* est plus « bas de gamme » que son concurrent le « normal-cost ». Une part substantielle du différentiel de prix vient d'un service différent, « allégé », et d'économies sur le personnel : effectifs et probablement aussi rémunérations. En conséquence, il n'est pas évident que le remplacement d'un certain nombre de vols « normaux » par un nombre un peu supérieur de vols « allégés » conduise à augmenter sensiblement la valeur ajoutée du secteur et à accroître l'emploi de personnels résidents.

Rentabilité collective ou profits des opérateurs ?

Dans le domaine des transports, comme dans d'autres, pour évaluer la rentabilité « collective » d'un programme ou d'un ensemble d'actions, il faut prendre en compte les investissements, les recettes et les dépenses de tous les acteurs concernés, privés, parapublics et publics et ne pas considérer seulement et séparément les opérateurs qui se concurrencent sur les marchés. La concurrence, précisément, tend à compliquer les évaluations, notamment lorsque des acteurs sont « sortis » des marchés, entièrement ou pour une partie de leur offre, sont repris par d'autres (OPA amicales ou hostiles), ou redéployés... Les regards se polarisent sur les vainqueurs et les survivants. On oublie les investissements que les disparus, les soumis et les retaillés ont pu réaliser et les coûts correspondants. Si des sommations des investissements sont faites (rarement), c'est par défaut. Et c'est flatteur pour des rentabilités que l'on présente. Cela semble bien être le cas du bénéfice 2007 du groupe de la SNCF, affiché à plus d'un milliard (Mi) d'euros, pour un CA de 23,7 Mi (+ 8 %) et des investissements nets de 1,6 Mi (cf. FE du 19 mars). Une rentabilité apparente énorme ! Le dynamisme du TGV a tiré le CA du transport de voyageurs, en hausse de +5 %. Le quotidien note que près de la moitié de la croissance du CA est due à l'acquisition par Geodis (détenu à 43 % par la SNCF) de Wilson, société de commission de transport de fret. Le président de la SNCF nourrit d'ambitieux projets comportant des acquisitions. L'État, participant majeur dans le financement des lourds investissements d'infrastructure réalisés,

réclame sa part du gâteau. Les droits de passage des trains sur le réseau ferré seraient augmentés en conséquence. En réponse, la SNCF aurait menacé d'augmenter ses tarifs. Les hausses seront majorées si la SNCF est amenée à prendre en charge durablement une partie des réductions tarifaires accordées aux familles nombreuses que NS ne veut plus financer. La SNCF remplacera alors l'État dans cette forme de « redistribution ». Normal pour une entreprise du secteur concurrentiel ? Le personnel, lui, espérait déjà des revalorisations des rémunérations. Et le pouvoir d'achat des voyageurs, et la concurrence loyale et non faussée dans tout cela ? Une plaie n'échappe pas aux observateurs, grâce aux médias et aux manifestations organisées par les syndicats. C'est la réduction des effectifs qui suit les disparitions de sociétés et les regroupements, « imposés par la concurrence et nécessaires pour restaurer la rentabilité ». Dans le secteur des transports, « Le succès du TGV va coûter 1.000 emplois à Air France » (cf. FE des 08 et 09 mars) et une baisse correspondante des vols et de la VA. Comment sont pris en compte ces impacts de la concurrence intermodale dans l'évaluation de la rentabilité collective des investissements publics et privés du secteur ?

Des investissements coûteux pour plus de transit

Pour obéir à la décision 108, il faut « se doter de trois ports de taille européenne : Le Havre, Marseille et Nantes ». Très loin derrière Rotterdam, champion avec un trafic de 348,5 millions de tonnes (Mt) en 2005, Marseille était à la 4^e place, à 93,3 Mt, stagnant depuis au moins 10 ans. Le Havre était 6^e à 70,8 Mt. Dunkerque était 11^e à 48,5 Mt. Nantes ne figurait pas dans les quinze majeurs. Pourquoi sélectionner Nantes parmi les ports à privilégier et non Dunkerque ? Ce dernier port serait-il inapte à accueillir les plus grands porte-conteneurs, qui sont, aux yeux de la Commission, les transporteurs maritimes de l'avenir ? Le rapport indique qu'en 2005, Le Havre et Marseille sont aux 36^e et 70^e rangs des ports à conteneurs dans le monde. Nantes ?? Voilà d'importants retards à rattraper, si c'est de cela qu'il s'agit. Pour Le Havre, un projet ambitieux « Port 2000 » est déjà dans le *pipe-line*. Autour de chacun de nos trois ports élus, il faut construire « un réseau cohérent de transport multimodal permettant

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

un traitement rapide des marchandises... » et « Se doter d'un schéma crédible et de long terme de mise à niveau des canaux en France ». Rien que cela ! Les trois ports autonomes publics se verraient déchargés d'activités commerciales et de la gestion des grues et des portiques par le secteur privé. À signaler qu'à l'appel de la CGT, une première grève a été lancée le 26 mars contre la réforme portuaire en cours de discussion, et plus particulièrement contre le transfert des grutiers et des portiqueurs (au nombre de 2.000) par les ports autonomes au secteur privé.

Il me paraît gênant de polariser l'attention sur trois ports et de concentrer les ressources publiques, limitées, sur et autour d'eux sans examen des perspectives concernant l'ensemble des activités économiques, des transports et des autres ports, et sans indications sur l'ordre de grandeur des coûts des réalisations très sommairement énoncées. En face de telles prévisions et de tels coûts, seraient bienvenues des estimations des contreparties des efforts publics (et privés) à consentir : activités locales qui seraient développées, PIB, emplois créés permettant de réduire le chômage (et pas outre mesure de recruter des manutentionnaires moins chers à l'étranger), recettes publiques et rentabilité collective des investissements.

En fait, l'objectif de développement des trois ports vise visiblement à accroître la capacité concurrentielle d'activités de services de transit de marchandises par nos ports et sur notre territoire. Le but final de l'extension de l'aéroport RCDG est pour une large part de même nature, pour des passagers. À côté de leur éventuelle rentabilité économique, sont-ce des choix intéressants sur les plans de l'environnement et des modes de vie locaux ?

Les concentrations, les fusions-acquisitions tuent les petits et la concurrence entre les plus grands

Les grands prêtres de la concurrence qui officient à Bruxelles, à Luxembourg, au MEDEF, au gouvernement et ceux de la Commission Attali n'ignorent pas que la recherche du gigantisme, les concentrations et les fusions-acquisitions tuent la concurrence. Elles se sont multipliées ces dernières années au point de devenir, avec les délocalisations, les instruments principaux des stratégies des sociétés et des groupes, de plus en plus multinationaux. Ces buts, recherchés

avec persévérance, sont atteints sans conteste, par deux voies bien connues du public : l'élimination de concurrents assortie de la transformation des marchés en oligopoles et les ententes entre les plus gros, les plus forts qui restent sur les marchés qu'ils se partagent. Des précisions et des exemples se trouvent dans les deux annexes : **Ententes sur les prix et positions dominantes** et **L'oligopoly en plein boom**.

On peut retenir ici l'échec au plan collectif et sur la croissance de cette stratégie du gigantisme des firmes dont les fusions-acquisitions font grimper sans fin les dimensions et les bénéfices. Avec une obsession : devenir le plus gros et le plus puissant possible... puis envahir n'importe quel autre secteur et y éliminer, avec l'aide des banques, les « plus petits que soi ». La Commission Attali est bien silencieuse sur ce sujet majeur !

**Les lois du marché
ou celles des plus gros distributeurs ?**

Le public a été informé récemment, notamment grâce à des études réalisées par UFC-Que choisir et par Asterop, qu'en France, au niveau de 625 « zones de chalandise » ou de 630 « marchés locaux », existaient des monopoles ou des quasi-monopoles des quatre premiers groupes de la grande distribution. Tantôt l'un, tantôt l'autre. Ils se « partagent » ainsi le marché national avec peu de concurrence localement. Selon Asterop, sur 60 % des marchés locaux (ML) une enseigne domine et dépasse de très loin le numéro deux, sur 25 % des ML, deux enseignes se partagent la domination, et dans 15% des zones, la concurrence joue davantage (cf. FE du 27 février). Les lois Royer, Galland, et Raffarin ont soumis à contrôle local, à limitations et à conditions les nouvelles implantations et interdit l'abaissement des prix de vente par les distributeurs en fonction des « marges arrières » qu'ils font payer à leurs fournisseurs, et qui abaissent les coûts effectifs des produits distribués. Ces dispositions sont revues. « La loi a tué les plus petits commerçants et organisé des oligopoles à l'échelle locale. Si on sort de ce système pervers, les prix baisseront » a affirmé M. Luc Chatel, secrétaire d'État à la consommation et au tourisme (cf. FE du 26 février)... en harmonie sur ces points avec la Commission. Le 1^{er} mars, devait entrer en vigueur la nouvelle loi autorisant

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

les distributeurs à « rendre » aux consommateurs les marges arrières, et la loi sur la modernisation de l'économie, attendue pour le printemps, reformera aussi l'urbanisme commercial.

Mais peu de décideurs semblent troublés par le fait que l'ensemble de notre système de distribution soit dominé à ce point par un nombre restreint de groupes. La domination n'a fait que se renforcer au fil des décennies et les problèmes ne sont pas nés des lois incriminées. Le changement de lois en cours et de critères publics de décision locaux peut-il vraiment modifier les rapports de forces qui influent de façon déterminante sur les implantations locales ? On peut avoir de sérieux doutes devant l'appétit et l'opportunisme des grands de la distribution. Ils ont ouvert leurs propres magasins « discount » pour récupérer des clients à la recherche de produits aux prix plus bas, « réorganisant » ainsi la concurrence entre les hypermarchés, leurs autres magasins et le petit commerce. Ils sont devenus des *holdings*, des conglomérats, sortis de leur métier pour se jeter sur le crédit, sur l'assurance et le tourisme, ainsi que la vente de carburants. De plus en plus de produits sont vendus dans leurs magasins sous leurs propres marques. Ils se présentent aux clients comme des producteurs... en concurrence avec d'autres marques, dont ils vendent les produits. Sur leurs terrains, ils sont joueurs et arbitres. Ils n'ont pas attendu la nouvelle loi pour négocier, sans marges arrières, les prix avec des fournisseurs qui acceptent de ne pas afficher leur identité, et imposer ainsi plus aisément leurs conditions. De nombreuses petites et moyennes marques vont disparaître à jamais. Dommageable, grave ? Et la traçabilité dans tout cela, qui s'en soucie encore ?

Comment les consommateurs peuvent-ils faire jouer la concurrence entre les gros distributeurs ?

La flambée des prix dans les grandes surfaces n'a pas fini de faire des vagues : + 5 % entre février 2007 et février 2008 pour les produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien, selon le DG de la concurrence et de la consommation (DGCCRF), avec une forte dérive depuis fin 2007. Rien à voir avec les marges arrières, selon toute apparence, et très au-delà de la répercussion des hausses des prix des matières premières. Ces

dernières ont servi de prétexte et de paravent aux transformateurs et aux distributeurs. Un intéressant tableau de résultats de l'enquête de la DGCCRF, qui a été provoquée par ceux de l'enquête conduite par l'Institut national de la consommation (INC) associé à 60 millions de consommateurs, a été présenté dans *Le Parisien* du 3 mars sous le titre « Des denrées très chères avec des disparités importantes ». 20 produits en lignes, pour 6 colonnes de prix des produits dans les 80 magasins de 6 grosses enseignes, pour une colonne de totaux des prix moyens observés, ainsi que pour une colonne des prix relevés par l'INC sur les sites Internet des enseignes. La première constatation, de taille, est que les prix de ces 20 denrées sont en moyenne supérieurs sur Internet de + 15,8 % à ceux relevés dans les magasins. Voilà de quoi refroidir les adorateurs du *e commerce* et montrer qu'il n'est pas un stimulateur automatique de la baisse des prix.

Parmi les enseignes, Géant Casino et Carrefour affichent les prix les plus élevés pour 15 des 20 produits. Globalement, pour les 20 produits, elles sont les plus chères, Intermarché et Leclerc sont les moins chères, Auchan et Cora sont au milieu. Il importe de noter que les écarts de prix maxima pour une même denrée entre les enseignes sont supérieurs à 15 % pour 12 des 20 produits et qu'ils peuvent atteindre 26,3 %, 31,1 %, 39,5 % et 65 % pour les quatre extrêmes. Interrogée à propos des résultats de l'enquête, Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, a déclaré notamment « Cela dit, l'enquête de la DGCCRF fait ressortir une concurrence avérée et des différences de prix majeures entre les enseignes : j'invite les consommateurs à faire jouer la concurrence ». Je ne lis pas dans les écarts précédents une concurrence féroce entre les enseignes, qui semblent, au contraire, fixer leurs prix et leurs marges avec une grande liberté, sans contraintes. Quant à faire jouer la concurrence, il y a d'énormes différences entre la théorie et la pratique ! Qu'il s'agisse d'une ménagère ou d'un autre chaland courant prenant sa voiture une ou deux fois par semaine pour aller à « bourre-caddy », acheter de nombreux articles, il est difficile de l'imaginer se déplaçant d'un magasin à l'autre, devant trouver à se garer et faire plusieurs fois la queue aux caisses, pour profiter des meilleurs prix de chacune des enseignes présentes à des distances variables du domicile.

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

Il y a quatre semaines, les producteurs de laitue manifestaient leur colère et leur désespoir. « Le prix d'achat de la salade aux producteurs n'a jamais été aussi bas depuis des décennies » sous-titrait *FE* du 29 février. Il était compris entre 0,05 et 0,10 euro par pied (pour un coût de revient de 0,28 euro). Conditionnée, la salade partait de la station entre 0,25 et 0,30 euro l'unité... pour être vendue par les grandes enseignes entre 0,90 et 1,30 euros. Cherchons à qui profite ce grand écart ! La Fédération nationale des producteurs de légumes dénonçait aussi « le jeu pervers des intermédiaires qui font rentrer des productions portugaises et italiennes pour écrouler le marché et ainsi relever leur niveau de marge ». Le même genre de scandale s'est produit pour la viande de porc, alors que les éleveurs subissent une crise sans précédent et sont obligés de vendre très en dessous de leurs prix de revient. Ces problèmes et ces comportements des intermédiaires ne sont pas nouveaux. Ils s'aggravent et s'intensifient sous l'empire des positions dominantes de la grande distribution. Que peut-on faire de concret et de réaliste pour libérer la croissance des producteurs agricoles, des petits en particulier ?

« **Distribution : faut-il imposer le démantèlement des leaders ?** » interrogeait *La Tribune* du 12 mars. Elle citait M. Francis Kramarz, professeur à l'École polytechnique et membre de la commission Attali (il ne fait pas partie des 42 membres présentés dans le rapport ; peut-être est-il le 43^e ?). L'intéressé renvoie la décision au Conseil de la concurrence, qui devrait pouvoir, en toute indépendance, imposer des cessions à des groupes qui ont des positions « trop fortes » localement. Mme Valérie Segond (forum de *La Tribune*) considère que le démantèlement des monopoles locaux est une urgence. Elle écrit aussi « Dans un pays où l'intérêt des grands acteurs a toujours prévalu sur la concurrence, au nom du chantage à l'emploi et de l'idéologie des champions nationaux, l'intervention publique peut être nécessaire pour mettre fin aux monopoles locaux ». Je fais état de ces prises de positions parce qu'elles ne sont pas dominantes et parce qu'elles sont proches de mon point de vue, qui est assez dubitatif sur les impacts à attendre des aménagements législatifs et réglementaires en cours et prévus.

Et les causes ainsi que les conséquences de la crise financière sur la croissance ?

Observant avec gourmandise que « l'industrie » financière (ce tertiaire devient secondaire ?) a crû depuis 2001 trois fois plus vite en Europe que le PIB, le rapport retient l'objectif de faire de Paris une place financière majeure. Il affirme que ce secteur « joue un rôle déterminant dans la croissance en raison de son poids dans l'économie et en tant qu'organisateur du financement de l'ensemble des secteurs ». Il faut donc le développer. Pourtant, le fait que le PIB augmente trois fois moins vite que le secteur financier révèle une faible efficacité de ce dernier sur la croissance globale et non un rôle moteur puissant. En France, il représente 4,5% du PIB et 730 000 emplois. Il ne représente que 10 % du secteur financier en Europe et a perdu sa 10^e place mondiale en 2007. Parmi ses atouts, la France disposerait de « champions nationaux en position de *leaders* mondiaux sur des segments à haute valeur ajoutée ». Nous pensons aussitôt au Crédit Lyonnais, devenu LCL, dont les contribuables ont payé très chèrement le maintien en vie et le désendettement, ainsi qu'à la Société Générale, réputée championne des contrôles... défaillants, menacée d'OPA par BNP Paribas ou par une étrangère. Nous voyons la fragilisation et le repli sur soi du secteur financier, la méfiance régnante entre les banques, le tarissement du crédit interbancaire, venus avec la crise ouverte par les « subprimes ». Une crise qui a encore de l'avenir, dit-on dans les milieux intéressés. Et les taux d'intérêt ont été relevés, laissant moins de marges bénéficiaires potentielles aux banques et moins de motivations pour continuer la course aux financements de LBO juteux. Nous devons aussi constater que la banque française est restée, au contraire des autres secteurs, à l'écart des mouvements européens et mondiaux de regroupement des « champions », sous les yeux bienveillants, accommodants, de nos gouvernants. Depuis le rachat du Crédit commercial de France (CCF) par HSBC Holdings en 2000, rien à signaler (RAS). Il faudra bien y repenser, cependant, un jour ou l'autre, si les affaires reprennent. Et nous savons que peu de fusions se passent de restructurations et de réductions d'effectifs. Alors, profil bas probable sur cet objectif pendant plusieurs années ?

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

Regrettons que le rapport n'ait pas explicité les apports effectifs du système bancaire et de la bourse dans le financement de l'économie, et analysé leurs faiblesses, car c'est bien le système financier national et international qui pose ou exacerbe le plus les problèmes, de croissance en particulier. Certains vont jusqu'à craindre une répétition de la crise de 1929. Au lieu de s'adonner honnêtement et loyalement à leur finalité première d'intermédiation financière, ainsi qu'au financement de projets rentables et d'activités viables, de trop nombreuses grandes banques et des compagnies d'assurance ont versé dans la spéculation pour démultiplier leurs profits. Derrière la titrisation et des instruments financiers complexes et opaques qui les ont dépassés, leurs dirigeants ont pris, plus ou moins consciemment, des « risques » insupportables. Pas des risques pour eux, pas pour ceux qui, quoi qu'il arrive, gardent leurs privilèges de dirigeants supérieurs, tombent des nues ou descendent des cieux avec des parachutes dorés. Des risques d'abord pour les petits porteurs et, en même temps, pour l'économie dans son ensemble. Les grandes banques et les opérateurs financiers ont également concouru de façon décisive, à l'aide de crédits à bas coûts, au financement d'opérations (et non pas forcément de réels investissements) visant avant tout à la mainmise de groupes ou de sociétés sur d'autres. Les fameux LBO et les autres formes de fusions-acquisitions ont fleuri. Sans pour autant conduire à l'augmentation des productions sectorielles, du PIB et de l'emploi en conséquence. En termes de croissance, le dévoiement des ressources a entraîné l'inefficacité. Des économistes commencent à considérer que l'argent disponible en abondance et à bas prix a poussé à ignorer les critères de rentabilité économique (collective, surtout), à faire de mauvais choix et à commettre des « imprudences ». Cette prise de conscience est encourageante, mais ce n'est qu'un début. Comment sortir de la crise ? Question cruciale, mais difficile, même pour M. Dominique Strauss-Kahn (DSK), DG du FMI (cf. *FE* du 03 avril). « Cette crise a commencé comme une crise de liquidité. Mais elle devient une crise de solvabilité » et de confiance dans le système, ajouterais-je. « Le problème est global. Il faut une solution globale. Nous y travaillons énormément. » « D'une manière ou d'une autre, il faudra bien permettre aux banques de repartir de l'avant pour débloquer un système aujourd'hui totalement gelé. » « Si la crise

venait à atteindre le crédit à la consommation [aux États-Unis], les conséquences sur l'activité seraient considérables. Le FMI travaille sur ce qui nous paraît aujourd'hui le plus important, c'est-à-dire les canaux de transmission entre la sphère financière et la sphère réelle. » Ces quatre courts extraits de l'interview de DSK illustrent bien, à mes yeux, la perception par le FMI de la problématique de la crise et l'intensité des efforts qu'il fait pour trouver une solution.

L'UE ne pousse-t-elle pas aux entorses à la concurrence ?

Quant aux fusions-acquisitions, si elles ont un peu ralenti après l'explosion prolongée des années précédentes, c'est en raison de la crise financière, qui n'autorise pas tous les emprunts des « investisseurs ». Mais le mouvement, qui a gonflé artificiellement les bénéficiaires et les cotes boursières des sociétés avant les récentes chutes, reprend et les intentions demeurent. Les croissances externes sont appelées au secours des croissances propres, d'avance jugées insuffisantes. La plupart des gros du CAC 40 ont des « projets » et lorgnent sans vergogne sur des proies potentielles. C'est le sport à la mode, encouragé par nos gouvernants, pour lesquels seuls les groupes en surpoids financier peuvent affronter la mondialisation, et par l'UE, qui met en joue quelques monopoles, mais laisse s'installer dans tous les secteurs, sur tous les « marchés », des oligopoles qui réduisent la concurrence. On peut presque dire que l'Union et ses options de base (marché unique, mondialisme et gigantisme) poussent aux entorses à la concurrence, légales ou non. Cela donne d'autant plus de « travail » et d'autorité à la Commission de Bruxelles et à la Cour de justice européenne, très attachées à leurs missions fondatrices de promouvoir « leur » concurrence et de sanctionner les contrevenants. Ce sont des faits majeurs et une contradiction sur lesquels la Commission Attali aurait dû exprimer un avis argumenté... de personnalités expérimentées en la matière. Du rapport, il ressort que la Commission approuve et soutient les options pratiquées. Visiblement, aussi, ressortent deux niveaux d'appréhension de la concurrence. Haro sur les privilèges des coiffeurs, des propriétaires de taxis, des avoués, des infirmières libérales, des pharmaciens, des boutiquiers, des petits épargnants...

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

Respect, révérence et traitement spécial pour les gros, les puissants, qu'il ne faut surtout pas mettre dans le même panier.

On irait même jusqu'à faire protéger des entreprises stratégiques... européennes. Pas nationales. Nuance ! « Il sera important d'obtenir que l'Union européenne se dote des instruments de protection des entreprises stratégiques de l'Union, sans en définir explicitement la liste » stipule la décision 316 *Renforcer l'Agence des participations de l'État*. Nos « fleurons » français ne seraient « protégés » que s'ils étaient stratégiques pour l'UE. On ne définit pas « l'entreprise stratégique » et on déconseille d'en « définir explicitement la liste ». Pour plus de clarté, sans doute. Comme d'habitude avec l'UE, aux pieds de laquelle on se jette ici. Rassurant !

Des stratégies de sociétés et de groupes en divorce avec l'intérêt commun national

Les sociétés du CAC 40 font d'inouïs bénéfices, en incessantes progressions, tandis que le PIB augmente peu. Parce que les bénéfices sont réalisés à l'étranger, a-t-on affirmé. Sans le démontrer, d'ailleurs. Pourquoi, alors, les impacts sur les exportations et les transferts de revenus sont-ils décevants et la balance des opérations avec l'extérieur, très négative, continue-t-elle à s'aggraver ? Des sommes considérables sont « investies » à l'étranger où des activités sont délocalisées sans espoir de retour et où des entreprises concurrentes des nôtres sont financées. Notre « modèle », inconsidérément ouvert aux influences et aux concurrences de toutes sortes, ne semble procurer des profits qu'à des groupes mobilisant une part importante de l'épargne nationale à des prix qui n'ont rien de commun avec la rentabilité financière que ces prix bas autorisent. Des conditions que les autorités européennes et françaises approuvent et que les lobbies patronaux revendiquent. La rentabilité collective des « investissements » de ces gros est plus faible et ne peut que continuer à décliner. C'est dans la logique d'un tel système. Les gouvernants chinois chez lesquels on va investir désirent que les échanges avec leur pays soient gagnants gagnants... pour eux, et ils l'imposent aisément. Cela conduit notamment à délocaliser plus vite la fabrication de produits que l'on exporte vers la Chine, comme celle de parties

d'avion, par exemple. En outre, il faut accepter que nos marchés soient envahis de vêtements, d'électronique, de jouets chinois... Quant aux droits de l'homme en Chine et au Tibet, les JO de Pékin ne manqueront pas de les restaurer.

En France, les stratégies des sociétés ne visent plus la croissance de la production, du PIB et, en conséquence, de l'emploi, ainsi que des revenus des salariés. Le rachat et les OPA les remplacent. La réduction des coûts passe plus par l'élagage des branches les moins profitables et les licenciements que par la créativité et le dynamisme industriel et commercial. Pour accroître la compétitivité des entreprises, la décision fondamentale 11 demande de transférer une partie des cotisations sociales vers la CSG et la TVA. Ce type de proposition n'a pas été retenu jusque là. La gauche est réservée sur le sujet. Même l'instauration de la TVA sociale, que le président de la Commission des finances du Sénat continue de réclamer (*cf. FE* du 26 mars), ne passe pas.

On incrimine assez facilement nos PME, auxquelles on reproche des performances à l'exportation très inférieures à celles des PME allemandes, sans en expliquer précisément les causes. Maintenant, il faut les soutenir, avec des « guichets uniques », pour grouper leurs démarches, et encourager leurs clients (État et collectivités locales compris) pour qu'ils réduisent leurs délais de règlement des factures des PME. Qui se fait des illusions à ce sujet ? Quels moyens de pression peuvent s'exercer dans un milieu où « le client a toujours raison » s'il est important, sinon vital, pour le fournisseur ? Le rapport n'évoque ni l'intérêt qu'il y aurait à reconquérir notre marché intérieur français que les grosses sociétés ont tendance à abandonner aux concurrents étrangers, dont les parts de marchés progressent rapidement, ni la part que pourraient prendre les PME dans cette reconquête « de proximité » pour limiter les importations. C'est normal ! Peu importe d'importer, d'Europe surtout ! Pour les sociétés, seul le profit guide les choix. Et mieux-vaut chercher l'ivresse dans la grande exportation !

Le rapport s'étend peu sur les faiblesses et les fragilités de nos grands secteurs exportateurs. Nos vins perdent de leur attrait tandis que montent en quantité et en qualité sur « nos marchés » les ventes

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

de producteurs qui ont des avantages comparatifs redoutables (pays du nouveau monde, de l'Europe de l'Est, d'Asie), où des « investisseurs » français vont d'ailleurs faire de prometteurs placements et des transferts de technologies. L'UE peut alors financer l'arrachage de vignes ici, avec de l'argent des contribuables des pays membres. Par ailleurs, les gros contrats d'armement, de ventes d'avions, de trains à grande vitesse, de construction d'usines, de centrales, d'infrastructures et de génie civil sont dans une large mesure « politiques » et par conséquent « volatils » comme on dit dans les milieux initiés. Ce n'est pas par hasard que le président Sarkozy a repris le flambeau de M. Chirac et ne se déplace plus à l'étranger sans une suite de patrons de grosses sociétés. C'est plus exceptionnel pour les PME. À côté de ces flèches, il y a encore l'automobile, la pharmacie et le luxe. Non sans que certains groupes se tirent des balles dans les pieds, comme Renault, avec sa Logan produite par l'usine Dacia en Roumanie qui dévore des parts de marchés plus importantes que prévu et dont, en outre, les employés réclament de fortes augmentations de leurs faibles salaires (comparés aux moyennes européennes), « mettant en péril » la rentabilité de l'affaire.

Les plongeurs à records successifs du dollar par rapport à l'euro et leurs conséquences, assez absents du rapport, constituent aux yeux du patronat, des syndicats et de bien d'autres des motifs majeurs d'inquiétude, lorsque ce n'est déjà de pertes. Ce serait l'émoi chez EADS, Areva, Alstom, et d'autres industriels exportant en dollars. Les prix du vin et des produits cosmétiques vendus aux États-Unis y connaîtraient de fortes hausses. Une raison de plus pour déspecialiser et rendre moins fragiles nos exportations en les redéployant et en les orientant davantage vers le marché intérieur de l'UE, où notre balance commerciale est déficitaire. Une raison de plus, également pour développer nos productions de substitution aux importations en France et, peut-être, de demander ou de suggérer à nos grands distributeurs de chercher davantage à vendre français en France. Si cela n'est pas présumé xénophobe, déloyal et hérétique vis-à-vis de l'UE ou de l'OMC, bien entendu.

Réduire les dépenses publiques, il ne suffit pas de le « décider »

En fait, il semble qu'il n'y ait jamais eu un tel divorce entre les intérêts du milieu des affaires (industriels, distributeurs, monde financier) et ceux de la collectivité. Cela explique en bonne partie pourquoi la croissance de notre PIB est si molle et pourquoi les dirigeants politiques qui se succèdent sont poussés à miser autant sur la progression de la demande intérieure et, pour la soutenir indéfiniment, sur l'endettement. Vu les niveaux des déficits et de la dette publique, c'est l'endettement privé que l'on pousse, en allant chercher à l'étranger des exemples, des modèles, où il est plus fort que chez nous, pour être plus persuasifs. Ceux qui empruntent pour consommer, quelquefois à des taux proches de l'usure, sont souvent pauvres. Ils paient plus cher leurs achats que les autres clients et doivent réduire leurs dépenses ultérieures pour rembourser. Ils s'exposent au risque de surendettement. Le rapport Attali ne se prononce pas explicitement sur ce sujet à la fois économique et social.

Par contre, il prône (*cf. DF 20*) la réduction des dépenses publiques de - 1 % par an à partir de 2009 et vise ainsi à ramener la dette à 55 % du PIB en 2012. A chacun de trouver comment. Pour les collectivités locales (CL) (*cf. pages 226 et 227*), la « rationalisation » des échelons administratifs et électoraux (avec la suppression des départements) et la désindexation des transferts de l'État vers les CL permettront une réduction sensible des coûts... à long terme. Traduction : la diminution des ressources fera baisser les dépenses... plus tard. La logique est ressemblante pour la Sécurité Sociale (SS) avec la mise en place de crédits limitatifs pour la maladie, « une franchise proportionnée aux revenus restant à la charge des assurés », et « la mise sous conditions de ressources des allocations familiales ». Pas très original, ni franchement social. M. Lionel Jospin s'était déjà essayé en 1998 à la suppression des AF non soumises à conditions. Il avait vite fait marche arrière. Quant à l'État, il doit poursuivre ses efforts de productivité, ne pas remplacer deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite (NS a décidé que ce serait un sur deux, non sans réactions immédiates), supprimer des niches fiscales, rationaliser les aides aux entreprises, à la ville, au logement et à la formation

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

professionnelle. Ces changements de morceaux du système français d'aides et de subventions destinés à entraîner des économies paraissent peu compatibles avec des objectifs énumérés page 25 dans « La France de 2012 », qui sont porteurs de dépenses publiques supplémentaires notables. Il s'agit de :

- la construction de 2 millions de logements et de la rénovation de 2 autres millions de logements (pour info. le nombre de ménages locataires est de 11,5 millions en 2005) ;
- la réduction de 7 millions à 3 millions du nombre de Français (ou personnes résidant en France ?) vivant sous le seuil de pauvreté (nouveau seuil fixé à 60% du revenu médian), qui exigera qu'on augmente les ressources publiques consacrées aux personnes aux revenus les plus faibles ;
- même chose pour réduire d'un an l'écart de l'espérance de vie entre les « plus favorisés » et les plus défavorisés ;
- la création de 10.000 entreprises dans les quartiers (difficiles) et les banlieues, qui réclamera aussi des subventions et des détaxations, ainsi que des volontaires, qui désirent plus de sécurité ; une sécurité qu'il faudra payer aussi ;
- la mise au travail de plus de partants à la retraite ne peut s'accommoder ni de demi-mesures fiscales et de formation professionnelle, ni des nombreuses préretraites dans les plans sociaux ;
- davantage d'encadrement dans le premier cycle de l'enseignement supérieur n'est pas gratuit, évidemment, pour clore la liste.

L'agriculture est une grande absente du rapport. Pourtant, des décisions seraient utiles pour la croissance ou pour la survie d'exploitations vouées à certaines productions végétales, à l'élevage, à la pêche, ainsi que pour l'environnement, l'emploi, l'équilibre et la justice sociale. Pas touche, la PAC s'en occupe ? Un projet français de nouvelle « PAC simplifiée » (ça ne vous rappelle rien ?) est en cours de promotion auprès des partenaires de l'UE, et la négociation devrait débuter le 20 mai (cf. FE du 3 avril), après que les commissaires aient adopté le document détaillé (400 pages) qui servira de « feuille de route ». Le projet officiel devrait être validé en novembre, pendant la présidence

française de l'UE. Notre président est attaché à la réforme des aides, aux plus fragiles notamment, et à la « préférence communautaire », sur laquelle l'accord est loin d'être unanime. Les questions relatives aux OGM ne manquent également pas de nourrir des polémiques. Du grain à moudre pour les prochains mois, donc.

ANNEXES

Et la morale dans tout ça ?

L'affaire des « fonds secrets » de l'UIMM (Fédération de la métallurgie), des « prélèvements suspects » de 19 millions d'euros qui auraient été utilisés par l'ex président Denis Gautier-Sauvagnac (DGS) « pour fluidifier » le dialogue social (au bénéfice de syndicats ?), de l'indemnité de remerciement de 1,5 millions d'euros que Michel de Virville (membre de la Commission Attali) a généreusement négociée pour l'UIMM, ainsi que les luttes et les soubresauts au sein du MEDEF que ces événements ont suscités ou réveillés, tombe très mal. Après d'autres affaires médiatisées récemment :

- celle de la Société Générale, dont le PDG reste à son poste ;
- celle d'Alcatel, dont le président opérationnel est devenu président n° 2 du Conseil d'administration du nouveau groupe Alcatel-Lucent et touche 8,2 millions d'euros (dont une indemnité de 5,67 millions pour changement de fonctions) malgré les mauvais résultats pendant sa présidence ;
- l'affaire en gestation de Thomson, qui a fait des pertes en 2007, dont l'action est en chute libre et dont le président encourt le « risque » d'une éviction... avec un « parachute contractuel » de 1,7 millions d'euros. L'affaire EADS n'est pas non plus effacée des mémoires. *Le Parisien Economie* du 3 mars (principale source des données précédentes) a consacré presque toute sa première page à une photo avec cette question : « Bouton, Forgeard, Tchuruk **ET LA MORALE DANS TOUT ÇA ?** » Le quotidien montre aussi plusieurs présidents « modernes », qui renoncent à leurs *stock-options*, qui prévoient la suppression de ces rémunérations ou désirent leur encadrement.

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

Malgré des succès personnels dans les affaires (et des échecs retentissants à la tête de certaines sociétés), les « grands patrons » n'apparaissent pas les mieux placés pour orienter les politiques de la France objectivement et dans l'intérêt général. De sérieux coups sont aussi portés au dialogue social, dont le rapport Attali a voulu faire une de ses pierres angulaires... en dépit de la maigreur de la représentation syndicale, qui n'a pas de raisons visibles de se remplumer significativement dans les prochaines années. M. de Virville, qui était devenu récemment président de l'Unedic, a dû démissionner de son poste... au moment où s'effectue la fusion de l'Unedic et de l'ANPE... et que le MEDEF et l'UIMM sont en désaccord sur sa succession. Pendant ce temps, le « bras droit » de DGS, Dominique de Calan (DDC), devenu président de l'Agirc (Organisme de gestion des retraites des cadres) en février, a été mis en examen dans l'affaire UIMM et placé en garde à vue. Sa démission intervient alors que l'année sera décisive pour les retraites. Dans l'article intitulé « Agirc et Assedic décapitées », *Le Figaro économie* du 4 mars notait aussi que DDC représentait à lui seul le MEDEF dans une quinzaine d'organismes où se retrouvent des « partenaires sociaux ». Dure perte pour le patronat et le dialogue social !?

Ententes sur les prix et positions dominantes

« Une centaine d'enquêtes sont en cours aujourd'hui en France soit pour des ententes sur les prix, soit pour des abus de position dominante. » et « En 2007, le Conseil [de la concurrence] a prononcé 24 sanctions dans des domaines aussi divers... » (cf. *FE* du 13 mars). Tantôt ce sont les géants du poulet qui sont épinglés. Cinq « acteurs du marché », porteurs de marques renommées (*Loué-Le Gaulois, Père Dodu-Malvoisine, Gastronomes, Fermier d'Anceis, Maître Coq et Ronsard*), totalisant 4,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires (CA), se seraient entendus sur les prix minimum de vente au consommateur. Plusieurs magasins des distributeurs Auchan, Carrefour et Leclerc sont aussi cités dans cette affaire. Les enseignes en profiteraient pour majorer leurs marges. Le 27 février, le même quotidien révélait que neuf géants étaient suspectés d'entente sur leurs tarifs

en France et que les marques les plus connues de produits d'entretien (*Procter & Gamble, Henkel, Sara Lee, Unilever, Colgate-Palmolive, SC Johnson, Reckitt Benckiser*) étaient touchées par une enquête du Conseil de la concurrence. Le CA total de ces multinationales avoisine 143 milliards d'euros, dont presque 99 pour les deux « hyper gros » Procter & Gamble et Unilever. Non seulement la concurrence est réduite avec le grossissement des plus boulimiques et l'élimination de leurs concurrents, mais, en outre, la situation oligopolistique créée facilite les ententes et les magouilles diverses entre un nombre plus réduit d'interlocuteurs voraces. Depuis le 25 mars, les médias annoncent que quatre banques mutualistes, les Banques populaires, le Crédit Agricole, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel, sont soupçonnées de s'être entendues en 2005 sur des tarifs de crédits immobiliers aux ménages et font l'objet d'enquêtes de la Direction de la concurrence. Dans la construction aérienne, Agusta, rival italien d'Eurocopter devrait payer prochainement une lourde amende et rembourser au moins 500 millions d'aides publiques illégales (cf. *FE* du 26 février). De nouveaux soupçons d'ententes dans le transport aérien sont signalés (cf. *La Tribune* du 12 mars). Après les sanctions de British Airways et de Virgin Atlantic, des transporteurs européens, Lufthansa, KLM, (Air France ?) et Alitalia, ainsi que nippons se seraient entendus sur les prix de billets entre l'Europe et le Japon. Le nombre et l'importance de ce type d'affaires croissent avec la prolifération des oligopoles sectoriels.

Car le monopoly et l'oligopoly sont les jeux de sociétés en vogue. Dans l'aérien, Air France-KLM tente de reprendre Alitalia, au bord du dépôt de bilan. Davantage de concurrence en vue dans le ciel ? Les syndicats refusent le projet d'accord qui prévoit la suppression de 2.100 emplois (*Le Parisien* du 29 mars). La température continue de monter autour de la fusion prévue de Suez et de GDF, Bruxelles poussant toujours les futurs associés à céder SPE, deuxième fournisseur d'électricité en Belgique, et Distrigaz, société gazière du groupe Suez que convoitent plusieurs géants de l'énergie, l'allemand E.ON, l'Italien ENI et EDF. On peut se demander pourquoi avoir cassé en deux EDF-GDF et ce que cela a apporté à la France. « Suez et Gaz de France

CHANGER LA FRANCE POUR QUOI?... (suite)

poursuivent leur expansion tous azimuts » a-t-on pu lire dans *Le Figaro économie* du 27 février. Voilà de quoi nous rassurer. La logique et l'ordre vont régner, en toute concurrence, dans le secteur. Lequel, au fait ? On lit aussi qu'Areva, groupe français leader (= monopole ?) du nucléaire veut doubler de taille d'ici 2012 (CA objectif de 20 milliards). Pour lutter à armes égales avec son plus gros rival Toshiba-Westinghouse et ses suivants, bien sur. Il s'agirait donc de privatiser partiellement le nucléaire et de se rapprocher de Bouygues et d'Alstom, par exemple, pour former un groupe géant « rassemblant toutes les compétences d'un chantier nucléaire : génie civil, turbines et construction de l'îlot nucléaire ». Vous ne pensiez tout de même pas qu'Areva entendait accroître sa production avec ses seuls moyens propres ! Pourquoi la Commission Attali ne se pose-t-elle pas la question de l'efficacité et des apports réels de ce type de gigantisme macrophage ? Notons encore qu'il y a peu de temps, la mode était de se redéployer « en se concentrant sur le cœur de son métier ». Aujourd'hui, il s'agit surtout de former de très grosses bonnes à tout faire. Et après ?

Dans l'automobile, Porsche est prêt à mettre plus de 10 milliards d'euros dans le capital de Volkswagen (VW) pour donner naissance à un groupe géant. VW vient de dépenser 2,9 milliards pour prendre le contrôle du constructeur de camions « suédois » Scania (cf. *FE* du 4 mars). La concurrence n'en sortira sans doute pas grandie, quoi qu'on en dise. Les automobilistes doivent-ils se réjouir que Vinci Park soit devenu numéro un mondial du stationnement, à la suite d'OPA en série, et contrôle la moitié du secteur privé en France (cf. *Le Parisien* du 11 mars) ? Normal pour une saine concurrence ? M. Antoine Zacharias, ex président du groupe de construction Vinci, évincé par le Conseil d'administration en 2006, avec une indemnité de 12,9 millions d'euros (tout de même) réclame devant le tribunal de commerce de Nanterre une indemnisation de 81 millions d'euros, pour avoir été privé d'une partie de ses *stock-options* (cf. *Le Parisien* du 29 mars). J'espère que le MEDEF et les médias donneront à cette affaire toute l'attention et la publicité qu'elle mérite.

L'agonie de ce qui reste de notre sidérurgie est attristante et affligeante. L'aciérie et le train à billettes de Gandrange vont être fermés par ArcelorMittal. 525

emplois seront supprimés sur le site. Des reclassements et 140 départs en préretraite sont prévus. On se moque du trou des retraites, malgré toutes les déclarations faites.

Au rayon plus modeste des jouets, sur décision de justice du 3 mars, le groupe Smoby-Majorette est démantelé. Smoby (jouets en plastique) est repris par le groupe allemand Simba qui ne conserve que 401 salariés sur 1.080 en France (cf. *FE* du 4 mars). Le P-DG de Smoby, soupçonné de détournements de fonds est mis en examen. Majorette (véhicules en métal) est reprise par la société MI29, perdant 23 emplois sur 78 en France

Dans les domaines des télécoms et d'Internet, Neuf Cegetel (3,2 millions d'abonnés haut débit) était devenu le deuxième fournisseur français d'accès à Internet par ADSL en 2007 après le rachat de Club Internet, devancé seulement par Orange (France Télécom) et précédant Free (Iliad). Neuf Cegetel est aussi en lice pour racheter Alice, opérateur Internet de Télécom Italia. SFR, que l'on connaît surtout pour ses mobiles, principal actionnaire de Cegetel avec 40,5 % du capital, va en prendre le contrôle en rachetant 28,5 % des parts, et la marque Neuf est appelée à s'éteindre. Un de chute, de plus ! Vu la puissance d'Orange, l'opération ne poserait pas de problème de concurrence dans les télécoms, pour les intéressés (cf. *La Tribune* du 12 mars). De son côté, la Commission européenne trouve les prix élevés en France dans le mobile. Elle déplore que seuls trois opérateurs en France (Orange, SFR et Bouygues Telecom) aient acquis (à des prix considérés comme exorbitants), ces fameuses licences pour la technologie de 3^e génération UMTS. Elle pousse à accepter un quatrième élu dans l'oligopole.

Faute de combattants à la hauteur, on ne peut être aussi « exigeant » en face de Microsoft, dont les positions dominantes font, par amendes et autres pénalités successives, les choux gras des instances de concurrence, européennes en particulier. Le groupe offrait 41,4 milliards de dollars pour acquérir Yahoo, portail et moteur de recherche sur Internet, concurrent performant de Google (cf. *FE* du 19 mars). Une seule question : paiement en cash ou partiellement en titres. Rien que de très bénéfique pour les internautes, donc. Ce ne sont que quelques exemples d'un jeu trop souvent à somme nulle ou négative lors des opérations. ■